



RAPPORT 2011

sur le prix et la qualité du service public

EAU POTABLE



PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT
DIRECTION DE L'EAU

MÉTROPOLE
NICE
CÔTE
d'AZUR

Ce rapport, établi en application des articles L2224-5 et D2224-1 à D2224-5 du code général des collectivités territoriales, présente le service de l’eau de Nice Côte d’Azur. Il synthétise les caractéristiques du service en 2011 : quantités d’eau produites et consommées, qualité de l’eau, investissements réalisés et prix du service.

Il inclut les caractéristiques techniques, les indicateurs de performance et les éléments financiers définis par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Ce rapport sera présenté au conseil métropolitain de Nice Côte d’Azur, puis à la commission consultative des services publics locaux, conformément aux dispositions de l’article L1413-1 du code général des collectivités territoriales. Il devra également être présenté au conseil municipal de chacune des communes membres.

Ce rapport est à destination du public : il sera mis en ligne sur le site www.nicecotedazur.org et sera également disponible dans les mairies et les locaux métropolitains.

Ce rapport porte sur les 27 communes qui formaient Nice Côte d’Azur en 2011 : Aspremont, Beaulieu-sur-Mer, Cagnes-sur-Mer, Cap d’Ail, Carros, Castagniers, Colomars, Coaraze, Duranus, Eze, Falicon, La Gaude, Lantosque, La Roquette-sur-Var, La Trinité, Levens, Nice, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Blaise, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var, Tourrette-Levens, Utelle, Vence, Villefranche-sur-Mer.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| <u>FAITS MARQUANTS EN 2011</u> | 4 |
| <u>LA DESSERTE EN EAU SUR LE TERRITOIRE DE NICE COTE D'AZUR</u> | 10 |
| LE SERVICE EN QUELQUES CHIFFRES..... | 10 |
| ORGANISATION DU SERVICE : REGIE ET DELEGATIONS | 11 |
| LES RESSOURCES | 12 |
| LA PRODUCTION D'EAU, LES ECHANGES D'EAU EN GROS | 15 |
| LES VOLUMES CONSOMMES | 18 |
| <u>LA QUALITE DE L'EAU</u> | 19 |
| PROTECTION DE LA RESSOURCE | 19 |
| LA QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE | 19 |
| <u>LA PERFORMANCE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION ET LE GRENELLE II DE L'ENVIRONNEMENT</u> | 21 |
| <u>PRIX DE L'EAU ET FACTURE</u> | 23 |
| L'EAU POTABLE : UNE PARTIE DE LA FACTURE D'EAU..... | 23 |
| PRIX DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE | 25 |
| EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU POTABLE HORS TAXES DEPUIS 2004..... | 25 |
| <u>UN PATRIMOINE EN HERITAGE, DES INVESTISSEMENTS POUR L'AVENIR</u> | 26 |
| LA DEMARCHE PATRIMONIALE | 26 |
| LA PRODUCTION | 27 |
| LE RESEAU : LES CANALISATIONS, LES BRANCHEMENTS, LES ACCESSOIRES | 27 |
| LES COMPTEURS..... | 28 |
| <u>FINANCEMENT DU SERVICE</u> | 29 |
| LES RECETTES GLOBALES DU SERVICE DE L'EAU | 29 |
| LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE..... | 30 |
| ENCOURS DE LA DETTE | 31 |
| <u>INDICATEURS DE PERFORMANCE</u> | 31 |
| SYNTHESE DES INDICATEURS..... | 31 |
| QUELQUES ELEMENTS D'ANALYSE | 33 |
| <u>ANNEXES</u> | 35 |

Faits marquants en 2011

Nice Côte d'Azur est l'espace territorial d'organisation du service de l'eau potable : protection de la ressource, maintenance des ouvrages, exploitation, suivi de la qualité de l'eau et maîtrise du prix.

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les principales ressources en eau de Nice Côte d'Azur sont l'eau de La Vésubie (75 % des volumes prélevés) et l'eau de la nappe du Var (12 % des volumes prélevés). Les autres ressources sont constituées par un ensemble de sources (6% des volumes prélevés) et la nappe du Loup (7% des volumes prélevés).

La protection de ces ressources est encadrée par des arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP), s'appuyant sur l'avis d'un hydrogéologue agréé mandaté par les autorités sanitaires. **Des périmètres de protection des captages** sont alors définis, c'est-à-dire des zones où seules sont autorisées les activités qui ne porteront pas atteinte à la qualité de la ressource en eau.

Ces dernières années, Nice Côte d'Azur a entrepris l'actualisation d'arrêtés de déclaration d'utilité publique pour plusieurs ressources.



La prise d'eau de Saint-Jean-la-Rivière à Utelle, qui alimente Nice, les communes de l'Est de NCA et en partie les communes du Nord.

Ainsi, en juillet 2011, un arrêté préfectoral a officialisé les nouveaux périmètres de protection des champs de captage des Sagnes et des Prairies, qui alimentent Nice à partir de l'eau de la nappe du Var.

Toujours sur la ressource de la nappe du Var, mais en rive droite, un doublement des prélèvements a été demandé par Nice Côte d'Azur, pour le champ de captage des Pugets, qui alimente Saint-Laurent-du-Var. Le dossier d'instruction a été soumis à l'enquête administrative au cours de l'été 2011.

Deux dossiers importants concernant ces autorisations de prélèvement sont également en cours, et doivent aboutir en 2013, après enquête publique dans le courant de l'année 2012. Ils concernent le prélèvement le plus significatif en volume - la prise d'eau sur la Vésubie, à Saint-Jean-la-Rivière - et le prélèvement dans le Var à hauteur de Castagniers, le site du Roguez, point de secours au prélèvement de la Vésubie. En 2011, l'hydrogéologue a permis de définir des périmètres de protection concernant le site du Roguez. Pour le prélèvement de Saint-Jean-la-Rivière, l'avis de l'hydrogéologue agréé est attendu pour 2012.

TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DE PRODUCTION



Salle des pompes de l'usine de Camp Ricard, à Saint-Jeannet

En 2011, la station de pompage de Camp Ricard, à Saint-Jeannet a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation : 155 000 € TTC ont été investis par Nice Côte d'Azur pour permettre de remplacer les canalisations corrodées et de réhabiliter la dalle servant de couverture du réservoir et de plancher à la station de pompage, qui présentait des fissures importantes.

A Cagnes-sur-Mer, les travaux sur l'usine des Tines ont porté sur le renouvellement de la conduite de refoulement en 800 mm de diamètre, au niveau de l'unité de décrystallisation, pour un montant de 104 000 €HT. A Nice, plus de 950 000 €HT ont été investis par les délégataires en renouvellement sur les installations de production. Les principaux travaux ont porté sur l'usine de Super Rimiez, avec la poursuite du remplacement des filtres de l'unité de traitement amorcé en 2009 et 2010. Deux filtres ont été remplacés en 2011 pour un montant de 410 000 € HT.

Au-delà de ces opérations significatives, les ouvrages de production font l'objet d'opérations de renouvellement au fur et à mesure des besoins : remplacement des pompes, travaux sur les installations électriques, analyseurs, installations de télésurveillance et de télégestion. Ces travaux sont assurés par l'exploitant, dans le cadre de son engagement contractuel. En 2011, la charge de renouvellement sur les installations de production confiées aux délégataires a été de plus de 950 000 € HT à l'échelle de Nice Côte d'Azur.

Un projet de nouvelle usine de production d'eau pour les communes du Nord

L'usine de Polonia située au Nord de Levens a été construite en 1939, sur un terrain s'avérant instable. L'usine étant vétuste, et les désordres géologiques – fontis - ayant déjà conduit à arrêter la production d'eau, une nouvelle usine est en projet. En 2011, l'étude diagnostic s'est terminée et a conclu sur la nécessité de construire une nouvelle station de traitement à la sortie de Levens sur la route de Duranus, au site du Fond de Linier. Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours d'élaboration pour accompagner Nice Côte d'Azur dans la construction de la nouvelle usine.

Cependant, dans l'attente de la mise en œuvre de cette nouvelle unité, l'ancienne usine, qui fonctionne sans bache de reprise depuis un sinistre géologique, doit être maintenue. Ainsi, en 2011, un fond de filtre de cette ancienne usine a été refait et les buses remplacées, l'exploitant ne pouvant plus procéder aux opérations de lavage du filtre, indispensables à l'exploitation.

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

La pyramide des âges du réseau d'eau potable de Nice Côte d'Azur est corrélée avec le développement de l'urbanisation du territoire : le réseau s'est essentiellement développé dans les années 1960. Si on trouve encore quelques canalisations d'eau potable centenaires, les besoins en renouvellement du réseau d'eau potable sont importants. Ces travaux de renouvellement du réseau d'eau sont assurés par la direction de l'eau de Nice Côte d'Azur, une partie des travaux étant réalisée sous son contrôle par les exploitants dans le cadre de leurs engagements contractuels.

Les travaux de renouvellement permettent d'améliorer le rendement du réseau, en diminuant les fuites, sur les canalisations et les branchements. Ils permettent également d'améliorer la qualité de la desserte.

Le problème des eaux rouges

Certaines communes de Nice Côte d'Azur sont touchées par un phénomène d'eaux rouges, causé par la corrosion de certaines canalisations. Depuis plusieurs années, les travaux de renouvellement des conduites ont permis d'améliorer sensiblement la qualité de l'eau distribuée. Cette année encore, plusieurs opérations de renouvellement de réseaux ont été menées en ce sens. Ainsi, 800 mètres de canalisation ont été renouvelés dans le quartier de la Sirole, à Colomars pour 405 000 € TTC et 400 mètres de conduite ont été renouvelés chemin de la Loubière, à Castagniers pour 110 000 € TTC.

A Cagnes-sur-Mer, toujours pour réduire le phénomène des eaux rouges, 600 m de canalisation de 200 mm de diamètre ont été renouvelés sur le chemin des Collines, pour un montant de 220 000 € TTC.



Mise en évidence des eaux rouges sur le réseau d'eau potable, par purge au niveau d'un poteau d'incendie.



Conduite alimentant en eau le hameau du Rivet à Lantosque, avant les travaux



Travaux réalisés dans le parc départemental de la Grande Corniche, avec prise en compte de contraintes environnementales

Qualité de la desserte

A Lantosque, le hameau du Rivet était alimenté depuis de nombreuses années par une canalisation aérienne, passant en terrain privé, qui gelait en hiver, ce qui générait des coupures d'eau pour le quartier. Une restructuration du réseau a donc été réalisée pour renouveler cette conduite sous chaussée publique afin de faciliter l'exploitation de ce réseau et de supprimer les désagréments engendrés par le caractère aérien de la conduite. 240 mètres de conduite ont ainsi été posés, représentant un investissement de 60 000 € TTC.

Sur la commune de **La Trinité**, les habitants du quartier du Rostit et du chemin de Stao Soubran étaient alimentés par des forages privés car le réseau public d'eau potable était éloigné de ce secteur. Pour y remédier, 1 200 mètres de canalisation d'eau potable ont été posés en coordination avec des travaux de pose du réseau de transport gaz, pour un investissement de 360 000 € TTC. Ces travaux se sont déroulés au sein du parc départemental de la Grande Corniche, ce qui a engendré des contraintes particulières de réalisation, en partenariat avec un écologue. Concrètement, parmi les précautions de chantiers prises, on peut citer la protection des arbres, l'aménagement d'une piste d'accès, l'interdiction de déposer les déblais dans l'emprise du chantier, l'utilisation d'un désinfectant de l'eau à faible impact environnemental.

Poursuite des travaux en coordination avec d'autres réseaux

En 2011, la réalisation de travaux de renouvellement en coordination avec d'autres réseaux s'est poursuivie, c'est-à-dire que le renouvellement du réseau d'eau potable s'effectue conjointement avec des travaux sur d'autres réseaux : assainissement, pluvial, gaz, électricité... Les coordinations de travaux correspondent à une recherche d'efficacité du service public : moins de gênes pour les usagers (la chaussée n'est perturbée qu'une fois) et un partage des coûts entre les réseaux. En 2011, à titre d'exemple, les travaux réalisés à Vence sur le boulevard qui borde le centre ancien ont été réalisés en coordination entre l'eau potable, l'assainissement, le pluvial, l'électricité. Pour l'eau potable, ils ont représenté un investissement de 170 000 € TTC, pour 275 m de canalisation renouvelée.

Accompagnement des projets d'urbanisme

En 2011, 1000 m de réseau d'eau potable ont été déplacés pour permettre le prolongement de la ligne 1 du tramway entre Pont Michel et la voie Romaine. Ce déplacement a représenté un investissement de 900 000 € TTC pour le service de l'eau potable.

Le programme de **suppression des branchements en plomb d'ici fin 2013** s'est **poursuivi en 2011**. Pour respecter la directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 qui exige une teneur maximale des eaux distribuées en plomb inférieure à 10 µg/litre à partir du 25 décembre 2013, le Ministère de la Santé indique la nécessité de réhabiliter ou remplacer l'ensemble des canalisations en plomb présentes dans les réseaux de distribution avant cette échéance. En 2011, plus de 1 100 branchements en plomb ont été renouvelés, ce qui correspond à une augmentation du rythme de renouvellement (830 branchements en plomb renouvelés en 2010). La tendance devra se poursuivre d'ici fin 2013, puisqu'il reste plus de 3 400 branchements en plomb à renouveler à l'échelle des 27 communes du périmètre 2011 de Nice Côte d'Azur.

Au total en 2011, l'ensemble des investissements sur les ouvrages et le réseau d'eau potable s'est élevé à **14,32 M€ HT**, dont 3,66 M€ réalisés par Nice Côte d'Azur, 10,48 M€ réalisés dans le cadre des engagements contractuels des exploitants et 0,183 M€ dans le cadre de travaux de sécurisation du canal de la Vésubie.

Parmi les 10,48 M€ de travaux réalisés par les exploitants, 1,66 M€ concerne les ouvrages de production, 0,537 M€ le renouvellement des compteurs, et 8,28 M€ le renouvellement des réseaux sur différents quartiers de Nice, mais aussi à Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var, et Vence.

Cette année encore, on peut souligner que la charge financière des renouvellements de branchements est significative à l'échelle de la charge totale de renouvellement des réseaux de distribution. Ainsi, sur les 8,28 M€ de renouvellement effectués par l'exploitant en 2011 sur les réseaux de distribution, 29% concerne les renouvellements de branchements.

L'EXPLOITATION

L'exploitation du réseau d'eau consiste à garantir aux abonnés la qualité de l'eau délivrée et la continuité de la desserte en eau potable. Sur le territoire de Nice Côte d'Azur, en 2011, l'exploitation est assurée pour 90% des abonnés et 95% des volumes par un délégataire. La régie de l'eau et de l'assainissement assure l'exploitation du réseau d'eau sur 9 communes, représentant 10% des abonnés de Nice Côte d'Azur en 2011.

Au quotidien, l'exploitant qu'il s'agisse d'un délégataire ou de la régie de l'eau et de l'assainissement, assure la relation avec les abonnés du service, réalise les branchements neufs, effectue les travaux de maintenance des installations de production, et répare les fuites sur le réseau d'eau potable. Il procède au nettoyage de l'ensemble des réservoirs d'eau potable au moins une fois par an et fait réaliser des analyses d'autocontrôle de la qualité de l'eau distribuée, en complément des analyses réglementaires de l'Agence Régionale de Santé.



Novembre 2011 : inondation du champ captant de la nappe du Loup à Cagnes-sur-Mer, en

En quelques chiffres, on peut signaler qu'en 2011, les exploitants ont réparé plus de 1 750 fuites sur le réseau d'eau potable de Nice Côte d'Azur, dont 770 fuites sur les 2140 km de canalisations, et 980 sur les branchements.

Plus spécifiquement, sur les communes en rive droite du Var, l'exploitant a la charge de la protection cathodique du réseau, constitué de façon importante en acier non revêtu. La protection cathodique du réseau permet d'empêcher le phénomène de corrosion des canalisations en acier, mais doit faire l'objet d'un suivi en continu. En 2011, la remise à niveau de la protection cathodique s'est poursuivie, avec les résultats suivants : 97% du réseau acier est protégé à Saint-Laurent-du-Var (53,3 km protégés), 86% du réseau acier sur La Gaude (9,5 km protégés) et 64% du réseau acier à Carros (18 km protégés).

En rive droite du Var, l'exploitant a étudié et mis en œuvre la baisse de pression du réseau de Saint-Laurent-du-Var. Cette baisse de pression est effective depuis décembre 2011 et contribue à la réduction du volume des fuites sur ce secteur (amélioration des rendements de 6% en 2011).



*Microturbine du site Passerelle-Paillon à Nice
Production d'électricité*

Enfin, sur Nice, la topographie du réseau d'eau potable a permis d'envisager la production d'électricité, à partir des ouvrages du service d'eau.

Le développement de trois micro-turbines a été confié au délégataire en 2006, sur les sites de Cap de Croix, Rimiez, et Passerelle Paillon. Elles sont pleinement entrées en fonction depuis fin 2010.

En 2011, 4 832 MWh d'électricité ont été produits sur ces sites, ce qui constitue plus de la moitié de l'électricité utilisée annuellement pour les besoins du service d'eau de Nice (8 533 MWh).

Une quatrième microcentrale sera mise en œuvre sur le site du Roguez à Castagniers, entre le canal de La Vésubie et le Var. A terme, la production électrique générée par les quatre micro-turbines sera équivalente à la consommation de la ligne 1 du tramway.

Plusieurs **événements** ont marqué **l'exploitation en 2011**, parmi lesquels :

- Le 1^{er} juillet, une entreprise de terrassement a accidentellement provoqué la casse d'une importante canalisation de transport d'eau de 350 mm de diamètre. La desserte du réseau public d'eau potable a été perturbée de façon importante, essentiellement sur la commune de Levens. Cet événement, survenu en période de pointe de consommation, a mis en évidence le rôle important que peut jouer la station de pompage de La Rohière à Tourrette-Levens dans la sécurisation de l'alimentation en eau de la commune de Levens et dont le renforcement est à l'étude. Une partie de la commune de Levens a été privée d'eau jusqu'en fin de journée. L'exploitant a mis à disposition des cuves d'eau sur divers points de la commune et à procédé à la distribution de bouteilles d'eau.
- Les épisodes pluvieux intenses du 3 au 7 novembre 2011 ont provoqué des incidents au niveau de la production. A Vence, la turbidité de l'eau du Riou, principale ressource, a entraîné l'arrêt de la production d'eau à partir de ce prélèvement. La capacité des réservoirs a permis de ne pas interrompre la distribution sur Vence. A Cagnes-sur-Mer, les conséquences ont été plus importantes : le champ captant a été complètement immergé, entraînant l'arrêt du pompage le 5 novembre, pour des raisons de qualité de la ressource. Au niveau de l'usine, le poste de transformation était proche du niveau de montée des eaux. Pendant cette période et jusqu'au 18 novembre, date de remise en service de l'usine des Tines, l'alimentation en eau a été assurée par les réseaux interconnectés. La réalisation des interconnexions de réseaux a été une des actions stratégiques fortes de Nice Côte d'Azur ces dernières années, visant à garantir l'accès des usagers à deux ressources en eau distinctes. Elle a permis d'assurer la continuité de la desserte en eau de Cagnes-sur-Mer, malgré l'arrêt de l'usine des Tines. L'immersion de ce site n'étant pas à exclure en cas d'événements pluviométriques intenses, Nice Côte d'Azur va programmer la rehausse des équipements électriques dans les prochains mois.

Les exploitants travaillent sous le contrôle de Nice Côte d'Azur, Maître d'Ouvrage du réseau et autorité organisatrice du service. A ce titre, Nice Côte d'Azur a choisi, courant 2011, d'être assistée par un prestataire spécialisé pour l'audit du contrat d'eau de Nice.



Le canal de la Vésubie depuis Utelle, les rigoles secondaires, et le développement de l'adduction en eau à la fin du XIX^{ème} siècle.

La direction de l'eau pilote plusieurs dossiers en liens avec ce contrat de Nice, comme le retour des biens fonciers de cette concession d'Etat issue d'un traité de 1878 entre l'Etat, la ville de Nice et la Compagnie Générale des Eaux.

En 2011, Nice Côte d'Azur a finalisé l'inventaire des parcelles formant l'emprise du canal de la Vésubie de Utelle à Colomars, acquises par la Compagnie Générale des Eaux à l'époque de la construction du canal, ces parcelles devant faire retour à la collectivité publique.

L'inventaire se poursuit en 2012 sur la commune de Nice.

Plus proche de nous, le 1^{er} janvier 2011, un **nouveau contrat de délégation du service public** est entré en vigueur sur la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat, et intègre les communes du Nord¹ de Nice Côte d'Azur depuis le 1^{er} janvier 2012. Venant se substituer à deux contrats préalables, ce contrat répond à la mise en œuvre progressive de l'harmonisation de l'exploitation du service, au fur et à mesure des échéances des contrats de délégation de service public. Les nouveaux contrats d'affermage étendent les possibilités de contrôle par la collectivité, pour une meilleure maîtrise du service délégué. Ces contrats comportent des objectifs de performance assortis de pénalités.

SUIVI ET PROTECTION DU PATRIMOINE

Le patrimoine du service de l'eau est constitué de 13 usines de production d'eau, 18 unités de désinfection, 127 réservoirs, et plus de 2 100 kilomètres de canalisations. Les usines et réservoirs font l'objet de visites de contrôle par Nice Côte d'Azur. Pour les canalisations, patrimoine enterré donc invisible, le suivi s'effectue par le recensement des fuites réparées, mais aussi indirectement avec les calculs de rendement de réseau et d'indices linéaires de pertes. La sectorisation doit encore être développée, pour un suivi accru et ciblé de l'état du patrimoine invisible.

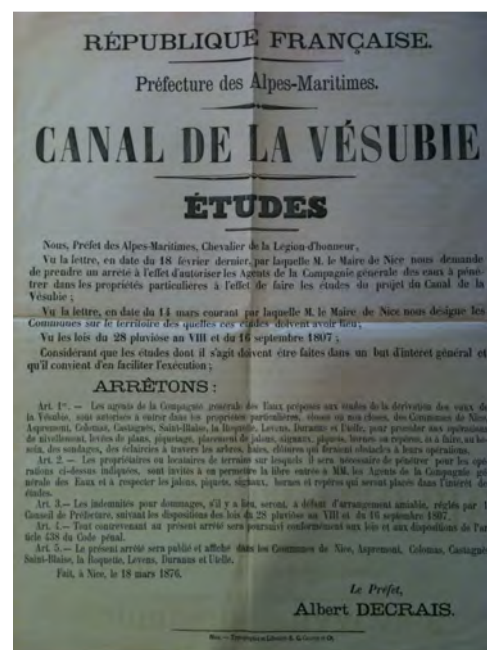
L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION DE L'EAU DANS UNE DEMARCHE QUALITE ENVIRONNEMENTALE (ISO 14001).

La direction de l'eau et la régie de l'eau et de l'assainissement sont certifiées ISO 9001 depuis, respectivement, juillet 2004 et novembre 2008. La recherche de la satisfaction des usagers des réseaux d'eau potable est ainsi placée, de façon formelle, au centre des préoccupations de Nice Côte d'Azur.

Cet engagement dans le management de la qualité va prendre désormais une dimension environnementale pour conforter la politique de développement durable mise en œuvre par la Métropole.

C'est pour atteindre cet objectif que la direction de l'eau recherche une double certification :

- ISO 9001 version 2008, pour le management de la qualité et,
- ISO 14001, version 2004, pour confirmer l'ancrage de la Métropole dans une politique de développement durable.



Arrêté préfectoral du 18 mars 1876 autorisant l'accès aux propriétés privées pour les études d'édification du canal de la Vésubie, en préalable à la déclaration d'utilité publique de 1878.

¹ Aspremont, Castagniers, Colomars, Levens, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var, La Roquette-sur-Var, Tourrette-Levens et Falicon pour partie

La desserte en eau sur le territoire de Nice Côte d'Azur

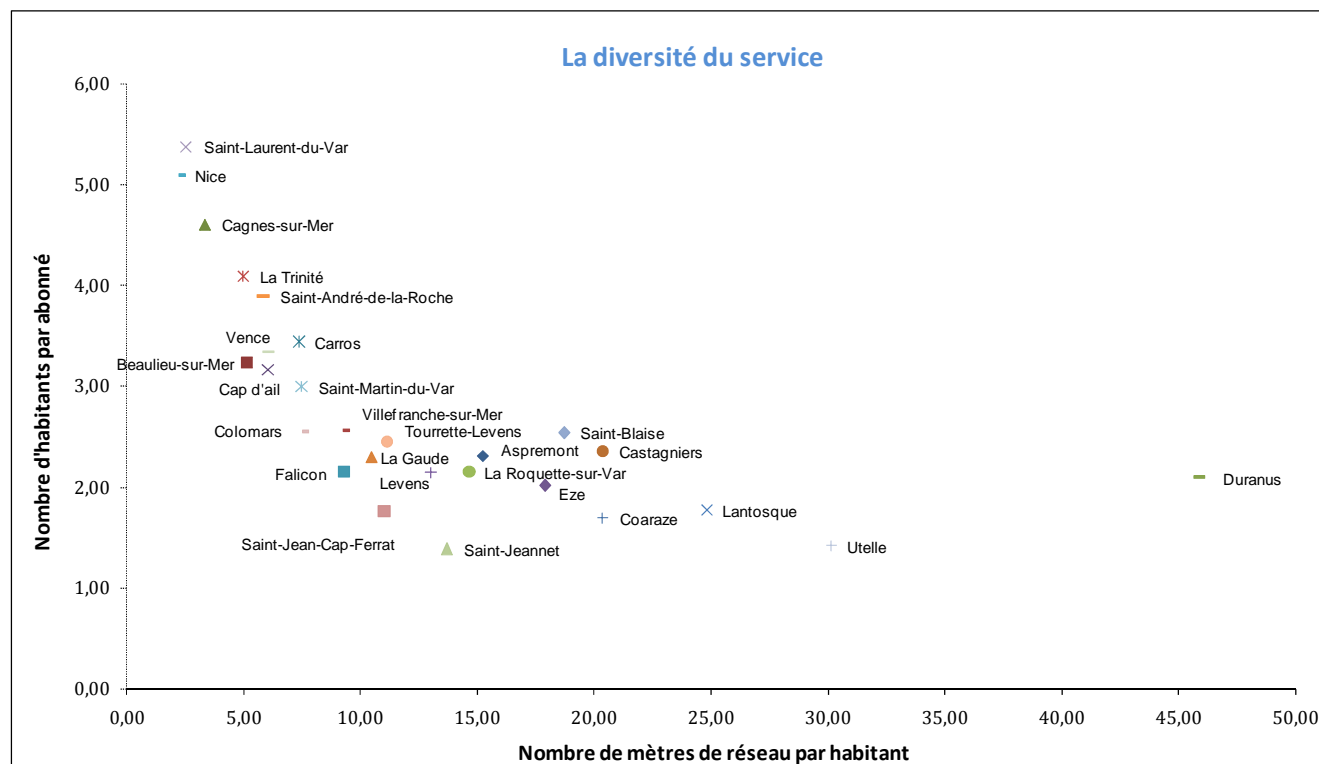
En 2011, Nice Côte d'Azur rassemble 27 communes. C'est un territoire de contrastes, entre le littoral urbanisé, le moyen pays semi-rural, et les communes à l'Est, sur les falaises des préalpes plongeant dans la Méditerranée.

Le service en quelques chiffres

Le service d'eau de Nice alimente plus de 530 000 habitants, ayant consommé 43,70 millions de m³ d'eau en 2011. Cette desserte est assurée par le biais de 133 428 abonnements, pour l'alimentation en eau domestique, ou en eau d'arrosage. Par rapport à 2010, l'évolution a été de +1,4% pour les abonnements, tandis que les volumes sont quasiment stables (+0,48% pour les volumes consommés et +3,6% pour les volumes comptabilisés).

Le détail par commune pour 2011 du nombre d'habitants, d'abonnés, et du linéaire de réseau d'eau hors branchement est fourni en annexe (Tableau 1).

Le graphique ci-dessous présente la diversité du service, en positionnant chaque commune selon sa densité en habitants desservis d'une part en fonction du linéaire de réseau, d'autre part en fonction du nombre d'abonnés. Les exigences en termes de rendement de réseau, mais aussi les réflexions sur le coût du service commencent par une telle typologie du service. Il ne s'agit pas de traiter différemment chaque commune, mais de travailler plus finement à l'amélioration globale du service.



On retrouve une ventilation liée à l'urbanisme, avec d'une part les secteurs très urbanisés où l'habitat collectif domine, et pour lesquels le service de l'eau a charge de moins de linéaire de réseau par habitant, et d'autre part les secteurs à caractère rural (Coaraze, Duranus, Utelle et Lantosque) pour lesquels le linéaire de réseau par habitant peut être dix fois supérieur à celui mis en œuvre, par exemple, à Saint-Laurent-du-Var. Le décret du 27 janvier 2012 relatif à la réduction des pertes d'eau des réseaux d'eau potable², pris en application de la loi Grenelle II fixe précisément des objectifs de performance en fonction du niveau de consommation du réseau, et donc indirectement en fonction du caractère urbain ou rural de la desserte.

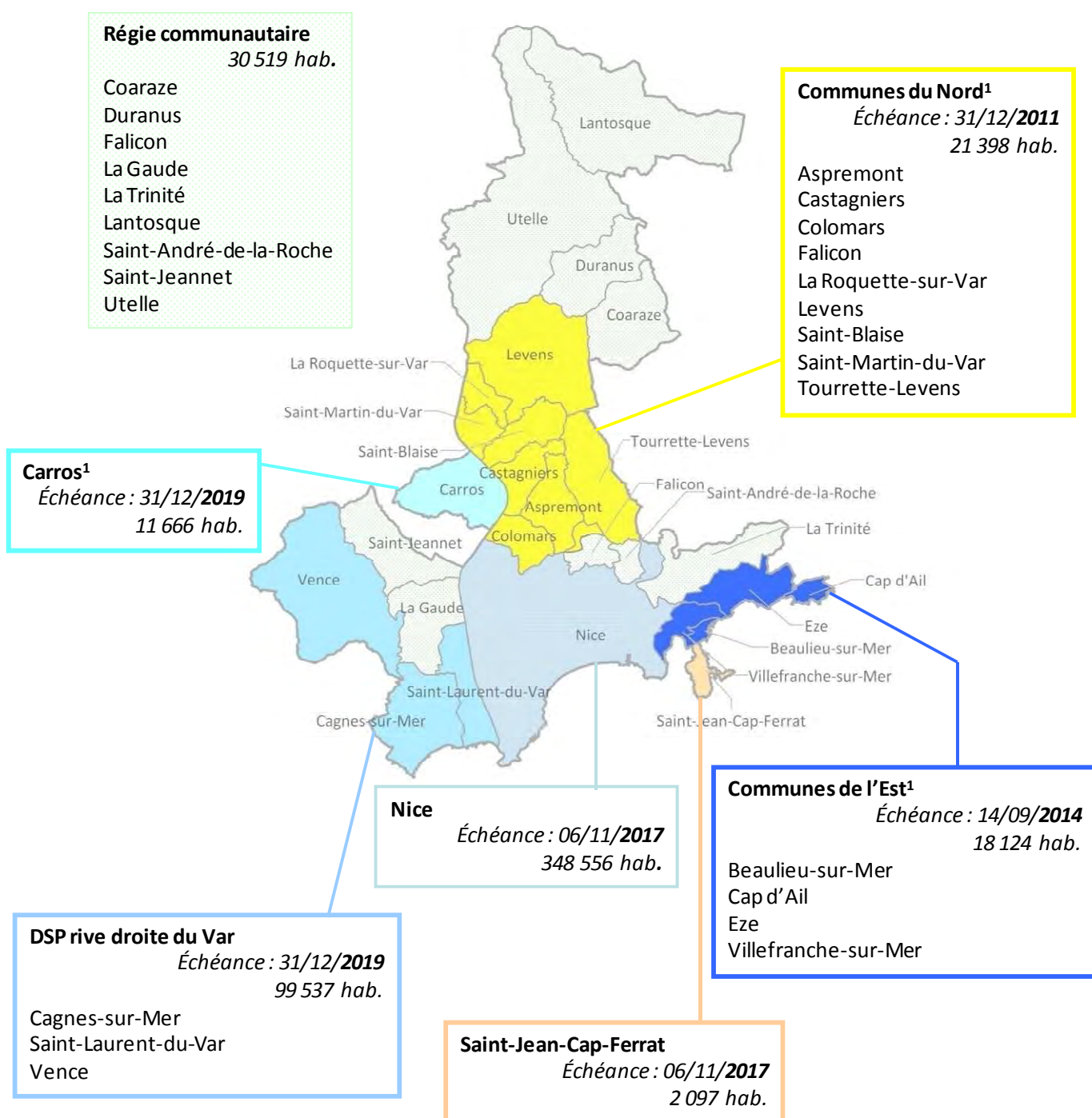
² Décret n° 2012-97

Organisation du service : régie et délégations

Le service de l'eau est assuré par la régie sur 9 communes, dont 6 à dominante rurale ou semi-rurale (Coaraze, Duranus, Utelle, Lantosque, Saint-Jeannet, La Gaude), et 3 urbaines ou péri-urbaines (Falcon, La Trinité et Saint-André-de-la-Roche). Sur les 18 autres communes, le service est assuré à travers 6 contrats de délégation de service public. La carte suivante présente la répartition territoriale de ces 6 contrats d'affermage et leur date d'échéance. Signalons que la commune de Falcon (1956 habitants) est desservie pour 74% de ses abonnés par la régie, le complément étant desservi par le contrat des 9 communes du Nord, ce découpage étant lié aux caractéristiques hydrauliques de l'alimentation.

Signalons également que près de 4 000 abonnés sur les communes de Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer, La Gaude et Saint-Jeannet sont desservis par une concession d'Etat à la Société du Canal de la Rive Droite du Var (SCRDV) qui s'achève en décembre 2014. Bien que situés sur le périmètre métropolitain, ces abonnés ne sont pour l'instant pas intégrés dans le périmètre du service de l'eau de la Métropole.

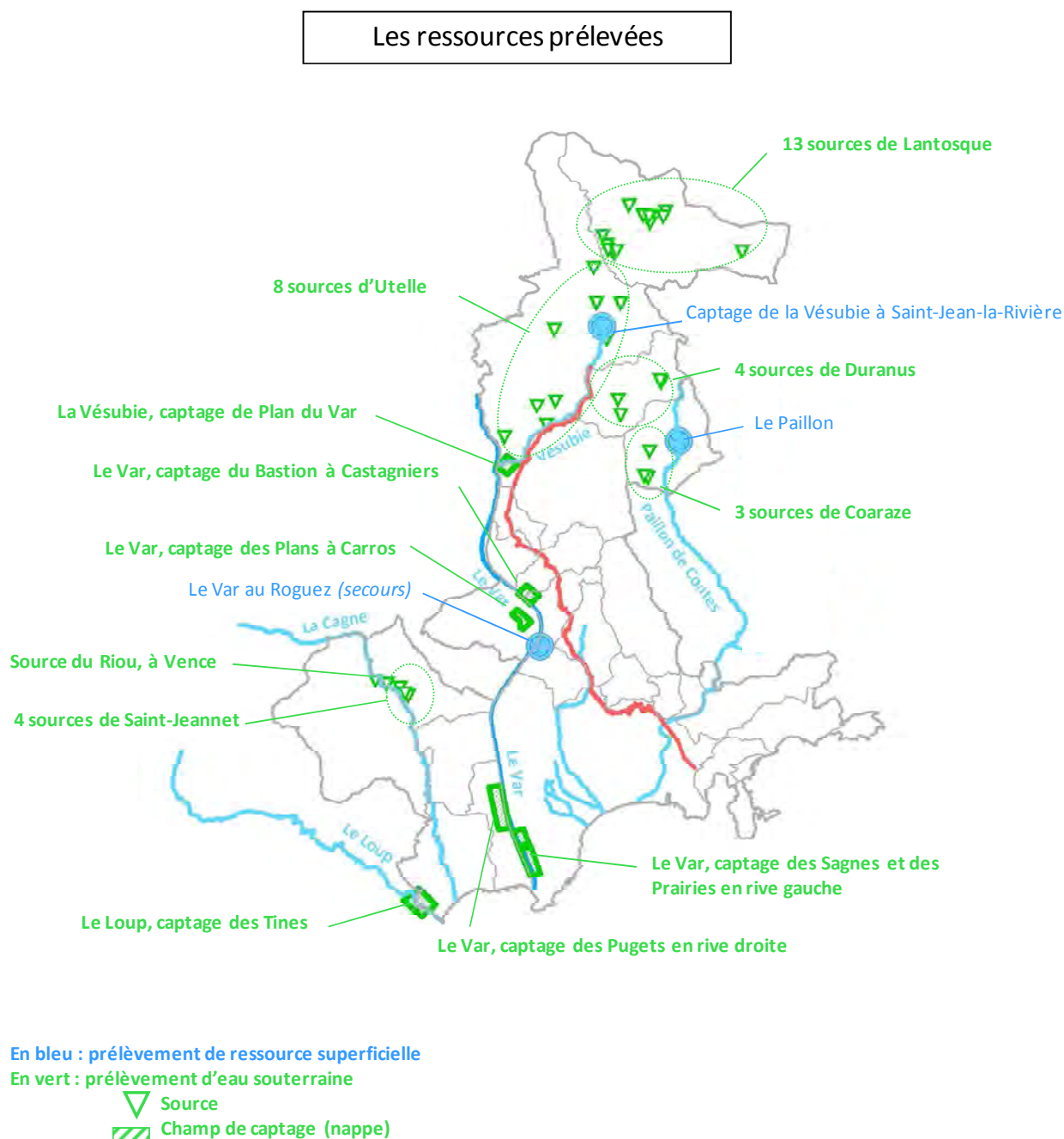
La gestion du service : régie communautaire et 6 délégations



L'organisation actuelle du service d'eau de Nice Côte d'Azur résulte d'une démarche d'harmonisation amorcée à partir de 2004. Lors de la création de la communauté d'agglomération en 2002, le service était constitué de 11 contrats d'affermage et de 4 régies communales indépendantes. Au fur et à mesure des échéances de contrat, le service a été recomposé autour de périmètres plus étendus. La régie s'est développée.

A titre d'exemple, le 1^{er} janvier 2012, le périmètre des 9 communes du Nord (Aspremont, Castagniers, Colomars, Levens, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var, La Roquette-sur-Var, Tourrette-Levens et une partie de Falicon) et celui de Saint-Jean-Cap-Ferrat ont été rassemblés en un unique périmètre, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence du service, organisée en 2010.

Les ressources



Canal de la Vésubie : adduction d'eau brute jusqu'à Nice

Le territoire de Nice Côte d'Azur est alimenté en eau pour une part importante à partir de la rivière Vésubie, captée à Saint-Jean-la-Rivière (commune d'Utelle). Cet ouvrage d'adduction d'eau, édifié dans les années 1880, parcourt 30 km dans les roches et vallons du Moyen-Pays avant d'arriver à l'usine de Super Rimiez à Nice. Ce canal permet d'alimenter une partie des communes du Nord (Levens et sa périphérie), fournit une grande partie de l'eau distribuée sur Nice, et alimente également en eau Falicon, Saint-André-de-la-Roche, La Trinité,

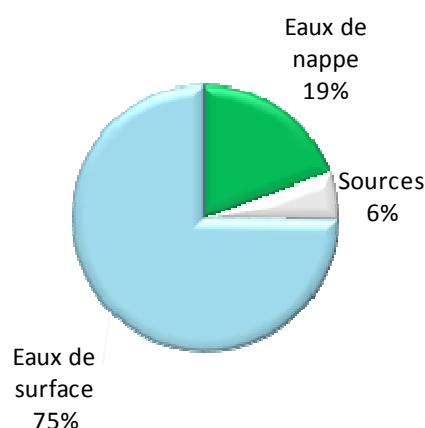
Villefranche-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Cap d'Ail et Eze. Une partie de cette eau de la Vésubie alimente également les communes plus à l'Est, limitrophes de NCA, et une partie du territoire de Monaco.

L'alimentation en eau de Nice Côte d'Azur est également assurée par un ensemble de pompages d'eau de nappes, portant essentiellement sur la nappe du Var (prélèvements des Sagnes et Prairies à l'embouchure du Var, qui alimentent une partie de Nice ; plus en amont, prélèvements des Pugets qui alimentent Saint-Laurent-du-Var), et dans une moindre mesure dans celle du Loup (captage des Tines à Cagnes-sur-Mer).

Enfin, dans les communes notamment rurales, un ensemble de sources assurent la fourniture d'eau (Coaraze, Duranus, La Gaude, Lantosque, Saint-Jeannet, et Utelle).

Toutes ces ressources se situent sur le territoire de Nice Côte d'Azur, garantissant une indépendance d'approvisionnement. Pour une faible partie (6% de l'eau introduite dans le réseau de distribution), Nice Côte d'Azur s'alimente en eau à partir de services périphériques (principalement l'eau de la source du Vegay à Aiglun) pour une partie de la desserte des communes de Carros, Vence, La Gaude, Saint-Jeannet et Saint-Laurent-du-Var. Inversement, Nice Côte d'Azur fournit de l'eau aux territoires périphériques : Tourrettes-sur-Loup, Saint-Paul-de-Vence, Châteauneuf-Villevieille, Monaco, et les communes de l'Est du département au-delà de Cap d'Ail.

La répartition des différents types de prélèvements en 2011 sur Nice Côte d'Azur figure ci-contre. **Les prélèvements correspondent très majoritairement (75%) à des eaux de surface.**



L'évolution des prélèvements au cours des dernières années a été la suivante :

| | Ressource | Lieu du prélèvement | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | |
|---|---|--------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------|
| Eaux de surface | <i>La Vésubie (total prélevé à St Jean la Rivière)*</i> | | 54 401 592 | 58 984 877 | 55 468 007 | 53 063 470 | 58 457 376 | |
| | <i>La Vésubie (prélèvement pour eau potable)*</i> | | 48 718 094 | 51 811 306 | 50 413 022 | 45 191 123 | 51 750 581 | |
| | Le Var | Castagniers (Le Roguez) | 15 900 | 124 860 | 672 100 | 507 150 | 0 | |
| | Le Paillon | Coaraze | 43 845 | 17 500 | 4 039 | 2 519 | 5 014 | |
| | La Vésubie | Utelle | | | | | 62 227 | |
| Eaux souterraines | Nappe du Var | Nice (Sagnes et Prairies) | 15 368 785 | 9 794 937 | 8 090 487 | 8 307 658 | 3 638 745 | |
| | | St Laurent du Var (Les Pugets) | 4 519 598 | 3 761 096 | 3 726 618 | 2 857 516 | 2 696 715 | |
| | | Carros | 1 376 503 | 827 761 | 597 569 | 225 800 | 378 608 | |
| | | Castagniers (Le Bastion) | 1 899 633 | 1 921 260 | 1 875 902 | 1 687 442 | 1 831 938 | |
| | Nappe du Loup | Cagnes-sur-Mer | 5 313 321 | 5 313 661 | 5 233 754 | 4 802 750 | 4 726 156 | |
| | Nappe de la Vésubie | Plan du Var | 267 064 | 252 679 | 288 230 | 242 324 | 242 418 | |
| | Sources | Vence | | 2 735 910 | 2 823 226 | 2 344 323 | 2 404 802 | 2 306 734 |
| | | St Jeannet | | 1 233 835 | 1 379 504 | 1 438 582 | 1 318 421 | 1 153 303 |
| | | Coaraze | | 27 006 | 50 171 | 112 398 | 76 704 | 75 096 |
| | | Duranus | | 23 742 | 23 742 | 23 011 | 17 919 | 19 152 |
| Lantosque | | | | | | | 283 481 | |
| Utelle | | | | | | | 124 493 | |
| Prélèvements d'eau brute pour l'eau potable** | Total eaux de surface | | 48 777 839 | 51 953 666 | 51 089 161 | 45 700 792 | 51 817 822 | |
| | Total eaux souterraines | | 32 765 397 | 26 148 037 | 23 730 874 | 21 941 336 | 17 476 839 | |
| | Prélèvement total | | 81 543 236 | 78 101 703 | 74 820 035 | 67 642 128 | 69 294 661 | |
| | Evolution à périmètre constant*** | | -3,2% | -4,2% | -4,2% | -9,6% | 1,7% | |

* L'eau de la Vésubie prélevée à Saint-Jean-la-Rivière permet l'alimentation en eau potable de Nice et des communes périphériques³, et alimente également le réseau d'eau brute de Nice. La première ligne du tableau ci-dessus représente le volume total prélevé. Ce volume a été corrigé sur les années 2007 à 2009, car le dispositif de mesure a été notablement amélioré courant 2009, conduisant à diminuer de façon significative l'estimation. La seconde ligne du tableau concerne uniquement la part de ces prélèvements concernant l'eau potable, à l'exclusion des volumes prélevés pour l'eau brute. L'estimation de ces volumes est effectuée à partir des volumes

³ Falicon, Saint-André-de-la-Roche, La Trinité, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Cap d'Ail et Eze

entrant dans les usines Jean-Favre et Super Rimiez, corrigés des pertes sur les 30 km d'adduction (estimées à 10%), auxquels s'ajoutent les volumes prélevés pour les besoins de l'usine Polonia à Levens.

** Les volumes présentés en tant que « prélèvements d'eau brute pour l'eau potable » portent sur l'ensemble des prélèvements effectués pour le service de l'eau potable. Ils excluent les volumes prélevés pour les besoins du réseau d'eau brute. Ils comprennent en revanche les prélèvements d'eau effectués pour la production d'eau livrée en gros aux services périphériques.

*** « L'évolution à périmètre constant » est établie sur la base du périmètre Nice Côte d'Azur en 2010, c'est-à-dire incluant la commune de Carros, mais à l'exclusion d'Utelle et Lantosque⁴.

Le volume total prélevé a augmenté en 2011 par rapport à 2010 : l'augmentation est en partie liée à l'intégration cette année des prélèvements pour les communes d'Utelle et Lantosque ; à périmètre constant, les volumes prélevés ont progressé d'environ 1,7%.

Les prélèvements ont évolué de façon significative ces dernières années : on observe une diminution significative des prélèvements dans la nappe du Var (-63% entre 2011 et 2007), qu'il s'agisse des prélèvements à Saint-Laurent-du-Var (site des Pugets, -40%) ou à Carros (-72%), l'alimentation gravitaire à partir de l'eau provenant de la vallée de l'Estéron ayant été privilégiée. De même, les prélèvements effectués pour Nice, dans la nappe du Var en rive gauche ont très nettement diminué depuis 2007 (19 Mm³ prélevés en 2007 contre 8,3 Mm³ en 2011, soit -76%) : l'alimentation gravitaire à partir du prélèvement dans la Vésubie a été privilégiée.

Concernant le prélèvement dans la Vésubie, le volume prélevé reste empreint d'une incertitude liée à la nature de la mesure⁵. Néanmoins, depuis l'automne 2009, un nouveau point de mesure plus précis a pu être mis en œuvre, validé par l'Agence de l'Eau, qui a conduit à diminuer l'estimation des volumes prélevés dans la Vésubie. La diminution des prélèvements totaux observée entre 2008 et 2010 est donc essentiellement liée à une amélioration de l'outil de mesure. Par ailleurs, sur les 30 km d'adduction du canal de la Vésubie, les pertes en eau sont estimées à 10% environ du volume prélevé, liées à des infiltrations dans la roche. Les « volumes prélevés pour l'eau potable »⁶, estimés à partir des volumes entrant usine et des pertes sur l'adduction, présentent donc une marge d'incertitude.

En revanche, ce « prélèvement pour l'eau potable » de la Vésubie est resté dans un ordre de grandeur constant ces dernières années, entre 50 et 52 millions de m³, sauf en 2010. En effet, durant les quatre mois de travaux de sécurisation effectués sur le canal de la Vésubie en 2010, l'adduction d'eau par le canal a été fortement réduite.

En 2012, des travaux sont attendus sur la mesure du prélèvement du Riou à Vence, dans la perspective de fiabiliser la mesure, comme ce fut le cas pour la Vésubie en 2009.



Champ captant dans la nappe du Var – Nice (site des Sagnes)

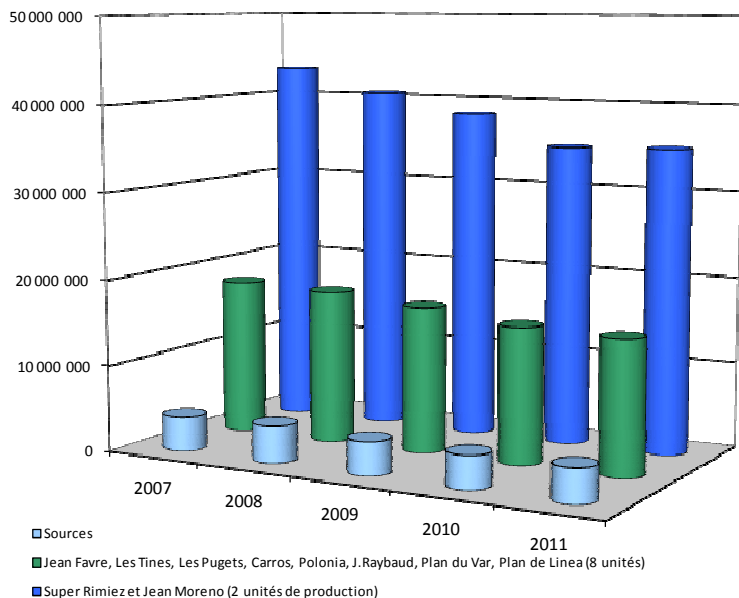
⁴ Pour permettre la comparaison à périmètre constant, les prélèvements pour Carros ont été pris en compte sur les années antérieures à l'intégration de cette commune au sein de Nice Côte d'Azur.

⁵ Ecoulement à surface libre.

⁶ Ces volumes ont été réévalués dans ce rapport annuel par rapport aux années précédentes, pour tenir compte des pertes d'adduction.

La production d'eau, les échanges d'eau en gros

Volumes produits



Le Tableau 2 en annexe détaille les volumes produits sur le territoire de Nice Côte d'Azur depuis 2007, par unité de production.

Deux unités concentrent 64% de la production : l'usine Super Rimiez et l'usine Jean Moreno à l'embouchure du Var. L'eau brute y est rendue potable par traitement à l'ozone (Super Rimiez) ou bien par chloration (Jean Moreno). Les 9 autres unités représentent 29% de la production. Par ordre d'importance en terme de volumes produits, il s'agit de : l'usine Jean Favre au col de Villefranche, l'usine des Tines à Cagnes-sur-Mer, l'unité des Pugets à Saint-Laurent-du-Var, l'unité des Plans à Carros, l'usine de Polonia à Levens, l'usine J. Raybaud à Castagniers, l'unité de Plan du Var, et celle de Plan de Linea à Coaraze.

Les sources représentent 7 % de l'eau produite à l'échelle de Nice Côte d'Azur. L'eau est traitée par chloration ou par désinfection aux ultraviolets.

A périmètre constant, les volumes produits sont restés stables entre 2010 et 2011.

ECHANGES D'EAU EN GROS AVEC LES SERVICES PERIPHERIQUES

L'essentiel de l'eau introduite dans le réseau est produite sur le territoire de Nice Côte d'Azur. Des achats d'eau s'effectuent pour Vence (partie haute et basse), La Gaude, Saint-Laurent-du-Var et Saint-Jeannet, l'eau provenant de la vallée de l'Estéron, et de la nappe du Loup. La commune de Carros est également alimentée en partie par de l'eau issue du canal de la Gravière et prélevée dans la vallée de l'Estéron. L'échange n'est cependant pas formalisé car il s'effectue au sein d'un contrat d'affermage unique partagé entre deux autorités déléguées. De même, Nice Côte d'Azur livre de l'eau au Syndicat Intercommunal des Cantons de Levens, Contes et l'Escarène (SILCEN), au niveau de la commune de Châteauneuf-Villevieille, mais en 2011, cette livraison s'effectue au sein d'un contrat d'affermage unique, sans formalisme quant aux conditions de l'échange.

Inversement, Nice Côte d'Azur livre de l'eau à certains territoires limitrophes : Saint-Paul-de-Vence, Tourrettes-sur-Loup et Châteauneuf-Villevieille. Nice Côte d'Azur fournit également de l'eau pour les communes de l'Est du département à partir de la production de l'usine Jean Favre ; mais ces volumes ne font pas l'objet d'un échange formalisé par une vente tant qu'un contrat d'affermage unique permet d'assurer l'unité de la livraison d'eau jusqu'en 2014. Ils ne sont donc pas intégrés dans le bilan ci-après.

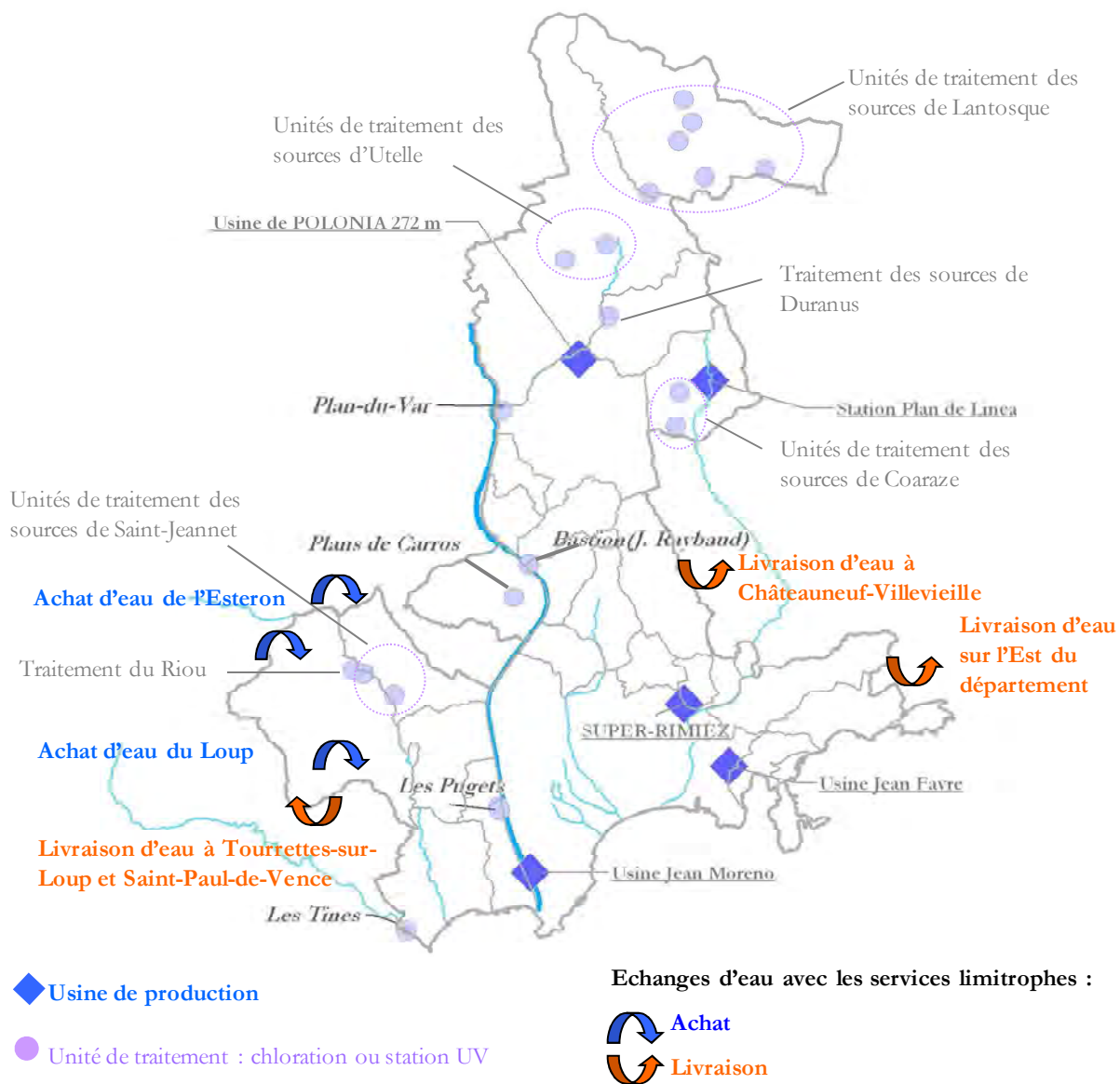
On notera également que des échanges d'eau existent au sein de Nice Côte d'Azur et correspondent à des livraisons aux interfaces de périmètres d'exploitation : Nice livre de l'eau aux communes de Falicon, La Trinité, Saint-André-de-la-Roche, le périmètre rive droite livre de l'eau à la régie pour les communes de La Gaude et de Saint-Jeannet, l'usine du col de Villefranche livre de l'eau à la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat. Ces volumes internes au périmètre de Nice Côte d'Azur ne font cependant pas partie des échanges d'eau avec les services périphériques et ne sont pas présentés dans le bilan ci-après.

| Volumes achetés hors du territoire | Provenance de l'eau... | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--|--|------------------|---|------------------|------------------|------------------|
| Pour les hauts de Vence et l'ensemble de la rive droite du Var | Vallée de l'Estéron (sources du Vegay et de la Gravière) | 2 382 055 | 2 378 544 | 2 307 203 | 2 636 951 | 2 938 443 |
| Pour le bas de Vence | Nappe du Loup (Tourrettes-sur-Loup) | 383 170 | 308 276 | 579 366 | 469 452 | 560 924 |
| Pour une partie de Saint-Laurent-du-Var | Nappe du Var | 221 756 | <i>Achat arrêté avec la construction du périmètre rive droite</i> | | | |
| TOTAL achats (100% eau souterraine) | | 2 986 981 | 2 686 820 | 2 886 569 | 3 106 403 | 3 499 367 |

| Volumes vendus à d'autres services d'eau | Pour alimenter en partie ... | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|--|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Au Syndicat Intercommunal de l'Estéron et du Var Inférieurs (SIEVI) | Tourrettes-sur-Loup et Saint-Paul-de-Vence | (1) | 784 711 | 761 116 | 655 703 | 773 957 |
| A Veolia Eau | Saint-Paul-de-Vence | 659 042 | 709 877 | 462 882 | 482 668 | 446 174 |
| TOTAL ventes à d'autres services | | 659 042 | 1 494 588 | 1 223 998 | 1 138 371 | 1 220 131 |

(1) Vente d'eau générée lors de la création du périmètre rive droite

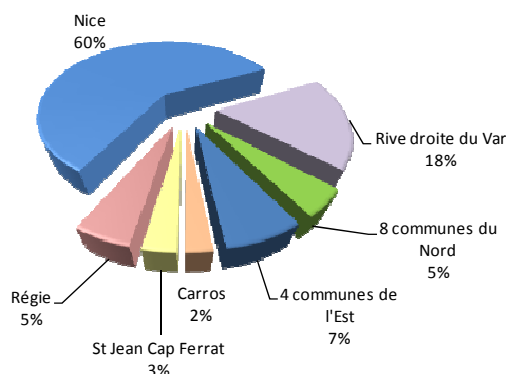
Les sites de production : usines et unités de traitement
Les échanges d’eau



Les volumes consommés

En 2011, 43,70 millions de mètres cubes d'eau ont été consommés sur le périmètre de Nice Côte d'Azur⁷. Le détail des volumes consommés par commune est fourni en annexe (Tableau 3).

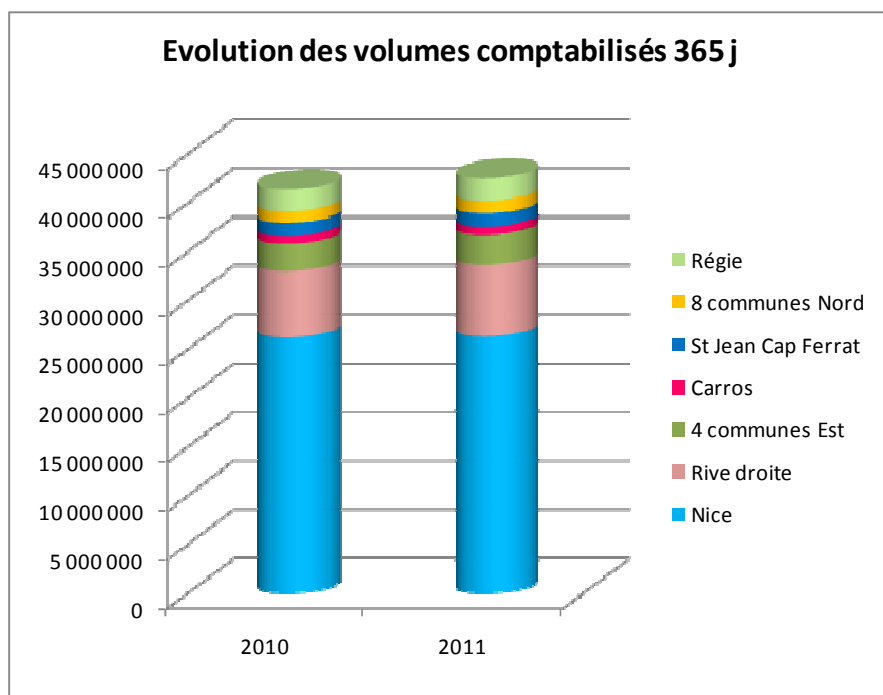
Volumes consommés par périmètre en 2011



Depuis le précédent rapport annuel, Nice Côte d'Azur a amorcé une meilleure caractérisation des volumes des différents périmètres. L'objectif étant de disposer d'une visibilité plus précise de l'évolution des consommations, l'assiette des recettes du service.

Les **volumes consommés** correspondent à la somme des volumes comptabilisés aux compteurs des abonnés, et des volumes estimés (jauges, compteurs inaccessibles). Les volumes consommés présentent donc une marge d'incertitude liée à ces estimations.

Les **volumes comptabilisés** sont une donnée fiable, car issue des relevés des compteurs. Cependant, ces volumes doivent toujours être rattachés à la durée entre deux relevés de compteurs, qui peut présenter des variations significatives⁸.



Le Tableau 3 en annexe présente les volumes par commune du point de vue des consommations d'une part, et du point de vue des volumes comptabilisés recalés sur 365 jours d'autre part, pour permettre les comparaisons. Entre 2010 et 2011, les volumes comptabilisés sur 365 jours ont augmenté de 3,6% à l'échelle de Nice Côte d'Azur.

Sur le périmètre de Nice Côte d'Azur, la consommation s'élève en moyenne à 225 litres par jour et par habitant, correspondant à l'ordre de grandeur des consommations des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur (228 litres par jour et par habitant), plus élevées qu'en Nord-Pas-de-Calais (109 litres par jour et par habitant), mais moins importantes qu'à la Réunion (250 litres par jour et par habitant)⁹.

⁷ Hors consommations de Utelle et de Lantosque.

⁸ Notamment ces dernières années, à l'occasion des fins de contrat conduisant à décaler les dates de relevé des compteurs.

⁹ Source : commissariat général au développement durable – Service de l'observation et des statistiques – Décembre 2010.

La qualité de l'eau

Protection de la ressource



Forage superficiel au champ de captage des Tines (Cagnes-sur-Mer). Périmètre de protection immédiat matérialisé par un grillage.

Le code de la santé publique¹⁰ fournit les préconisations en matière de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Aux points de prélèvement d'eau, il définit les périmètres de protection à mettre en œuvre : périmètre immédiat, rapproché, éloigné.

Pour améliorer l'efficacité de la protection de la ressource en eau, Nice Côte d'Azur a réalisé la révision des périmètres de protection des champs de captage de la basse vallée du Var (Sagnes et Prairies). Désormais, ce sont les prélèvements de la Vésubie, le captage du Roguez à Castagniers et le site des Pugets à Saint-Laurent-du-Var sur lesquels Nice Côte d'Azur a entamé la révision des arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP).

La qualité de l'eau produite et distribuée

Les analyses permettant le suivi de la qualité de l'eau distribuée sont réalisées d'une part au titre du contrôle officiel selon les programmes¹¹ définis par l'Agence Régionale de Santé (ARS), d'autre part au titre du programme d'auto surveillance déployé par chaque exploitant.

Deux types de paramètres sont analysés :

- **physico chimiques** (dureté de l'eau, turbidité, teneur en sels minéraux, recherche de contaminants comme les pesticides, ...).
- **microbiologiques** : vérification de l'absence de certaines bactéries (coliformes totaux, coliformes thermorésistants, streptocoques fécaux) indicatrices d'une contamination.



Le laboratoire d'analyses d'auto contrôle à Super Rimiez

Les contrôles sont réalisés au niveau des ressources prélevées, sur l'eau produite, et sur le réseau de distribution.

En 2011, plus de **2 200 prélèvements ont été effectués** sur le territoire de Nice Côte d'Azur au titre du **contrôle réglementaire**, dont 1 200 prélèvements pour le suivi de la qualité microbiologique et 1 000 prélèvements pour le suivi de la qualité physico chimique. De leur côté, **les exploitants ont effectué plus de 1 300 prélèvements** au titre de l'auto-contrôle, essentiellement pour le suivi de la qualité microbiologique (plus de 1 100 prélèvements).

¹⁰ Article L1321-1 à L1321-12

¹¹ Arrêtés du 11 janvier 2007, relatifs aux références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, et à la programmation des prélèvements.

Les synthèses du suivi de la qualité des eaux en 2011 selon les différents périmètres sont les suivantes¹² :

| Libellé | Bilan NCA 2010 | Bilan NCA 2011 | Nice | Rive droite | 4 communes Est | Carros | 9 communes Nord | Saint-Jean-Cap-Ferrat | Régie |
|---|----------------|----------------|--------|-------------|----------------|---------|-----------------|-----------------------|---------|
| Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (pour la microbiologie) | 99,26% | 99,22% | 99,50% | 100,00% | 99,06% | 100,00% | 96,10% | 100,00% | 93,43% |
| Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (paramètres physico-chimiques) | 99,84% | 99,84% | 99,83% | 100,00% | 100,00% | 99,15% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |



Test d'éco toxicité en continu sur l'eau brute de la Vésubie, par bactéries chimioluminescentes.

Ces analyses sont ponctuelles. Pour sécuriser davantage le suivi de la qualité des eaux, différentes installations de contrôle en continu de l'eau prélevée sont mises en œuvre. Une station d'alerte est opérationnelle sur le site de Gairaut, en amont de l'arrivée de l'eau brute à l'usine de Super Rimiez, avec recherche continue d'éventuelles traces d'hydrocarbures, mais aussi contrôle de la qualité par test d'éco toxicité.

Le suivi en continu de la qualité de l'eau prélevée aux Tines à Cagnes-sur-Mer est assuré par des truites, le niveau d'activité des poissons étant révélateur de la qualité de l'eau. Une station d'alerte existe également à Carros.

Quelques paramètres de qualité sur les eaux produites¹³ :

| Paramètres | Seuil et Unité | Nice | Rive droite du Var | Usine de Polonia (9 communes Nord) | 4 communes de l'Est | Sources de St Jeannet | Sources Duranus |
|-------------------|----------------|------------|--------------------|------------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------|
| Dureté | °F | 8,1 à 35,5 | 17,3 à 35,9 | 8,6 à 44 | 9,1 à 31,8 | 16,9 à 23,3 | 16 à 17,2 |
| Calcium | mg/l | 31 à 116 | 54 à 104 | 30 à 142 | 39 à 100 | 49 à 67 | 51 |
| Magnésium | mg/l | 3,5 à 15,6 | 8,2 à 20,7 | 3,5 à 21 | 4,6 à 14,7 | 12,0 à 13,3 | 7,5 |
| Pesticides totaux | 0,5 µg/l | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nitrates | 50 mg/l | 0 à 7,6 | 0 à 10,9 | 1,1 à 6,0 | 0 à 7,2 | 1,4 à 1,5 | 1,3 à 1,5 |
| Sodium | 200 mg/l | 2,9 à 18,1 | 1,3 à 45,5 | 1,5 à 12,9 | 1,8 à 7,7 | 1,6 à 1,9 | 1,1 |
| Potassium | mg/l | 0 à 2,2 | 0 à 2,4 | 0 à 1,7 | 0 à 0,9 | 0 à 0,6 | 0 |
| Chlorures | 250 mg/l | 2,3 à 28 | 2,5 à 153 | 1,8 à 17,7 | 2,2 à 14,5 | 3,0 à 3,5 | 2,1 à 2,2 |
| Sulfates | 250 mg/l | 37,9 à 169 | 4,4 à 146 | 46 à 267 | 7,9 à 193 | 4,1 à 66 | 10,4 à 18,5 |
| Fluorures | 1 500 µg/l | 110 à 200 | 0 à 170 | 130 à 180 | 60 à 210 | 0 à 70 | 0 |

La **dureté**, exprimée en degré Français (°F), correspond à la teneur en calcium et en magnésium de l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

Les **pesticides** sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. 211 composés sont recherchés à chaque analyse.

¹² Les communes Rive droite correspondent à Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var et Vence. Les 4 communes Est correspondent à Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze et Villefranche-sur-Mer. Les 9 communes du Nord correspondent à Aspremont, Castagniers, Colomars, Levens, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var, La Roquette-sur-Var, Tourrette-Levens et une partie de Falicon. La régie correspond aux communes de Coaraze, Duranus, une partie de Falicon, La Gaude, Lantosque, Saint-Jeannet, La Trinité, Saint-André-de-la-Roche, Utelle.

¹³ Sur la base des analyses 2010

La performance des réseaux de distribution et le Grenelle II de l’environnement

La limitation des pertes des réseaux d’eau potable est l’un des **engagements du Grenelle II de l’environnement**, traduit par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 : moins de pertes sur les réseaux se traduira par moins de prélèvements de ressources dans le milieu naturel.

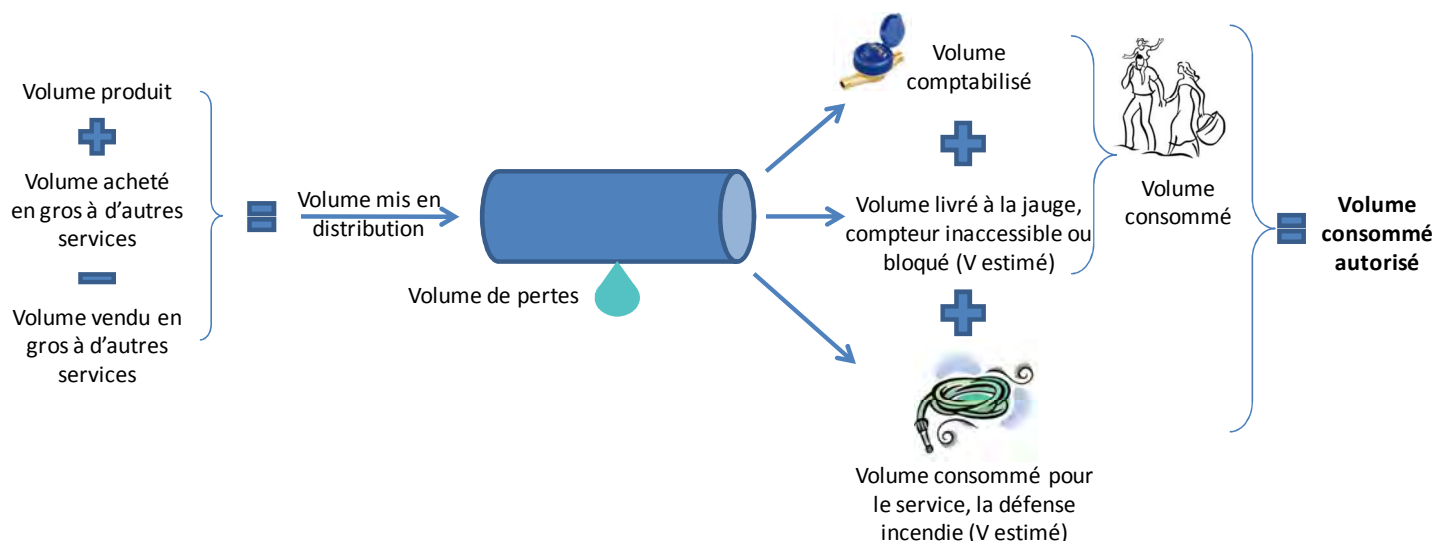
L’évaluation de l’état des réseaux d’eau potable, patrimoine enterré et non visitable, s’effectue :

- ponctuellement à l’occasion de réparations de fuites, par constat de l’état du tronçon réparé ;
- globalement à l’échelle du service par l’usage d’indicateurs.

Différents indicateurs sont utilisés dans le cadre d’un référentiel national :

| | DEFINITION | AVANTAGE / LIMITE |
|--|---|--|
| Rendement de réseau (%) | $\frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté en gros}} \times 100$ | <ul style="list-style-type: none"> 😊 Concept simple. ☹️ L’indicateur dépend des consommations. Il ne traduit pas la réalité de l’état physique du réseau. |
| Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km) | $\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{(\text{longueur de réseau} * 365)}$ | <ul style="list-style-type: none"> 😊 Traduit les pertes sur le réseau. ☹️ Intègre des estimations¹⁴ : sa fiabilité est moins importante que l’indice des volumes non comptés. |
| Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km) | $\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{(\text{longueur de réseau} * 365)}$ | <ul style="list-style-type: none"> 😊 Traduit l’ensemble des volumes non comptés : les pertes, mais aussi les volumes sans comptage. Indicateur qui a l’avantage de s’appuyer sur des valeurs mesurées, sans estimation. ☹️ Ne porte pas uniquement sur les pertes. |

La définition de ces indicateurs nécessite d’appréhender les différents types de volumes d’eau qui sont mesurés, évalués ou calculés à l’échelle d’un service d’eau. Ils peuvent être ainsi schématisés :



Les volumes comptabilisés transitent par un compteur. Les volumes consommés par les abonnés correspondent aux volumes comptabilisés additionnés des volumes sans comptage des abonnés, qui correspondent aux volumes livrés à la jauge, ou bien aux compteurs inaccessibles ou encore aux compteurs bloqués.

¹⁴ c'est-à-dire les volumes sans comptage, qui sont estimés.

Le volume consommé autorisé correspond au volume consommé par les abonnés, auquel sont ajoutés des volumes estimés utilisés pour les besoins du service (purges, lavages de réservoirs...), ou pour la défense incendie.

RENDEMENT DE RESEAU

Sur le périmètre de Nice Côte d'Azur, le rendement moyen en 2011 est de 79%, en progression de deux points par rapport à 2010. Les valeurs de rendement restent très variables selon les périmètres : sur les communes de l'Est, le rendement approche 89%. Sur les communes du Nord, il n'est que de 57%. Ces deux valeurs extrêmes sont caractéristiques de la limite de l'indicateur de rendement de réseau : sur les communes de l'Est, d'importants volumes sont échangés (ventes en gros), augmentant ainsi le niveau de consommation du réseau, et par conséquent le rendement. Inversement, sur les communes du Nord, on rencontre le plus faible niveau de consommation au mètre de canalisation. Le rendement s'en trouve affecté.

INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (ILP)

La valeur moyenne de l'indice linéaire de pertes en réseau à l'échelle de Nice Côte d'Azur est de 16,5 m³ par jour et par km, en progression par rapport à 2010 (21,6 m³/j/km). Comme pour le rendement, des disparités importantes sont constatées selon les périmètres :

- entre 7,2 et 10,7, les communes de la régie, Saint-Jean-Cap-Ferrat, les communes du Nord et les communes de l'Est se révèlent performantes sur ce critère ;
- Nice, les communes de la rive droite et Carros ont des indices linéaires de pertes compris entre 17,7 et 21,8 m³/j/km, valeurs élevées pour des collectivités urbaines.

Les réseaux ayant un faible rendement (dû à des faibles consommations), comme les communes du Nord, présentent l'indice linéaire de pertes le plus faible de Nice Côte d'Azur.

INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (ILVNC)

La valeur moyenne de l'indice linéaire des volumes non comptés est de 17,7 m³/j/km. On retrouve une répartition similaire des secteurs à celle constatée avec l'indice linéaire de pertes :

- les communes du Nord, celles de la régie et Saint-Jean-Cap-Ferrat et les communes de l'Est obtiennent des valeurs comprises entre 7,2 et 12,2 m³/j/km, les rapprochant logiquement de collectivités moins urbaines en terme de niveau de performance sur ce critère ;
- Nice et les communes de la rive droite présentent des indices supérieurs à 22 m³/j/km, sous performants par rapport au niveau attendu sur ce critère pour les collectivités urbaines.

CONCLUSION SUR LA PERFORMANCE DU RESEAU

Le périmètre de Nice Côte d'Azur présente une diversité lisible à l'échelle des indicateurs de performance des réseaux d'eau potable, avec notamment une typologie de réseau rural sur les communes du Nord et dans une moindre mesure sur les communes de la régie (faible rendement, mais indices linéaires assez performants).

| | Valeur 2010 périmètre NCA | Valeur 2011 périmètre NCA | Valeur 2011 sur chaque périmètre | | | | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|----------------------------------|-------------|-------------------|--------|--------------------|-----------------------|-------|
| | | | Nice | Rive droite | 4 communes Est | Carros | 9 communes Nord | St Jean Cap Ferrat | Régie |
| Rendement du réseau de distribution | 77% | 79% | 81% | 75% | 89% | 75% | 57% | 92% | 75% |
| Indice linéaire des volumes non comptés | 24,6 | 17,7 | 23,2 | 22,3 | 12,2 | 18,2 | 11,1 | 10,2 | 7,2 |
| Indice linéaire des pertes en réseau | 21,6 | 16,5 | 21,8 | 20,4 | 10,7 | 17,7 | 10,4 | 8,5 | 7,2 |

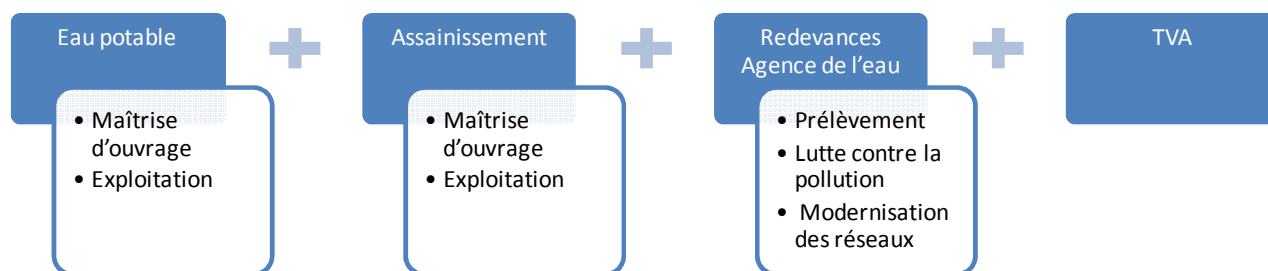
En revanche, l'analyse de ces indicateurs sur Nice, les communes de la rive droite ou Carros souligne que les actions doivent se poursuivre ou s'intensifier pour améliorer la performance des réseaux de distribution d'eau. Le sujet concerne à la fois l'exploitation, avec une intensité accrue dans la recherche et la réparation de fuites, la sectorisation pour une connaissance accrue des pertes, et une meilleure appréciation des volumes estimés. La maîtrise d'ouvrage est également concernée dans la programmation ciblée des travaux de renouvellement des réseaux.

Prix de l'eau et facture

L'eau potable : une partie de la facture d'eau

La facture payée par l'abonné à l'exploitant du service d'eau potable couvre le service de l'eau potable, le service de l'assainissement, mais aussi les redevances de l'Agence de l'eau et la TVA.

Les composantes de la facture d'eau domestique



La part « eau potable » couvre les charges du service de l'eau, c'est-à-dire à la fois :

- **la maîtrise d'ouvrage** : organise le service, finance les investissements et assure la gestion patrimoniale. Elle représente les intérêts des usagers du service public.
- **l'exploitation** : assure au quotidien le fonctionnement et la maintenance des installations du service, les relations avec les abonnés.

La maîtrise d'ouvrage est financée par la « part collectivité » de la facture d'eau. L'exploitation est financée par la « part exploitant » de la facture. Lorsque l'exploitation est assurée par la régie, la part collectivité couvre à la fois les charges de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation.

La part « assainissement » couvre les charges du service de l'assainissement : maîtrise d'ouvrage et exploitation.

Les **redevances Agence de l'Eau** sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse. Les actions menées par l'Agence de l'Eau sont présentées en annexe de ce rapport.

DELIBERATIONS ET MODALITES CONCERNANT LA TARIFICATION ET LA FACTURATION

La délibération n°13.3 du 19 décembre 2011 concernant la tarification 2012 du service public de l'eau est le principal acte administratif en vigueur concernant la tarification du service de l'eau de Nice Côte d'Azur. Elle fixe les tarifs de l'eau potable domestique et agricole pour les communes exploitées par la régie, et la part collectivité qui s'applique sur les périmètres exploités en délégation. Le Tableau 4 en annexe présente l'historique des délibérations relatives à la tarification du service de l'eau.

Le tarif exploitant est, quant à lui, déterminé par chacun des contrats d'affermage. Il évolue selon le coefficient indiciaire prévu dans le contrat, et fait l'objet de révisions périodiques (généralement quinquennales).

Le règlement du service public de l'eau potable, adopté par Nice Côte d'Azur le 17 décembre 2007 (délibération n°7.2), précise les modalités de facturation du service. Les abonnements sont payables par semestre d'avance, calculés aux prorata temporis du nombre de mois de présence de l'abonné. Les volumes consommés sont facturés à semestre échu, et peuvent être estimés, notamment pour la facture semestrielle intermédiaire entre deux relevés de compteurs annuels.

ABONNEMENTS

Quatre types d'abonnements sont en vigueur sur le périmètre de Nice Côte d'Azur :

| | CONDITIONS | ELEMENTS FACTURES |
|---|---|---|
| Domestique raccordé à l'assainissement | Cas général. | Tarif eau domestique, part assainissement, et redevances agence de l'eau. |
| Domestique non raccordé à l'assainissement | Abonné n'ayant pas accès aux collecteurs d'eaux usées. | Tarif eau domestique et redevance agence de l'eau « lutte contre la pollution ». L'abonné est exonéré de la part assainissement et de la redevance agence de l'eau « modernisation des réseaux ». |
| Arrosage | Abonnement réservé aux besoins d'irrigation ou d'arrosage, indépendant de l'abonnement domestique. | Tarif eau domestique. L'abonné est exonéré de la part assainissement et des redevances agence de l'eau « lutte contre la pollution » et « modernisation des réseaux ». |
| Agricole | Réservé aux abonnés agriculteurs pouvant justifier de leur affiliation à la MSA et au régime social de l'assurance maladie des exploitants agricoles. | Tarif eau agricole. L'abonné est exonéré de la part assainissement et des redevances agence de l'eau « lutte contre la pollution » et « modernisation des réseaux ». |

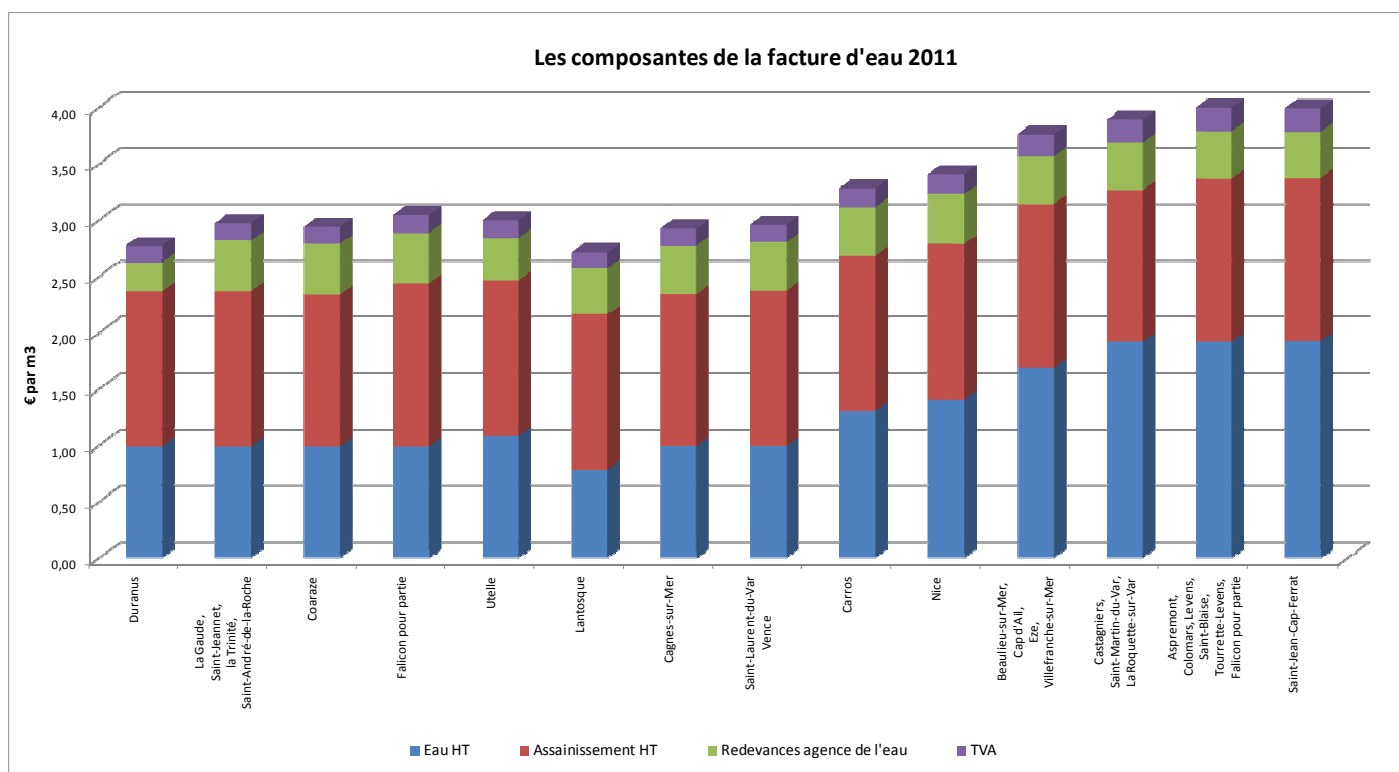
FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Ils correspondent aux frais administratifs liés à la création d'un nouvel abonnement. Ces frais sont définis par délibération n°13.2 du 24 septembre 2008 pour les abonnés des communes dont le service est assuré par la régie. Pour les abonnés dont le service est exploité en délégation, les frais d'accès sont définis dans chacun des contrats

| Pour l'eau potable, en € HT, au 1er janvier 2012 | Nice | Rive droite du Var | 9 communes du Nord | 4 communes de l'Est | Carros | St Jean Cap Ferrat | Régie |
|--|-------|--------------------|--------------------|---------------------|--------|--------------------|-------|
| Frais d'accès au service | 54,84 | 32,31 | 31,67 | 48,82 | 31,54 | 31,67 | 32,89 |

Nice Côte d'Azur tend à une harmonisation de ces frais à l'échelle du territoire, au fur et à mesure des révisions contractuelles.

Prix de l'eau sur le territoire



Les différents prix des services de l'eau et de l'assainissement sur le territoire de Nice Côte d'Azur en 2011 peuvent être mis en regard avec la valeur la plus récente publiée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement en décembre 2010, concernant le tarif moyen du mètre cube d'eau¹⁵ pour une consommation annuelle de 120 m³. Le prix est de 3,39 € TTC par mètre cube pour l'année 2008, répartis en 1,51 € par mètre cube pour l'eau potable, 1,35 € par mètre cube pour l'assainissement et 0,53 € par mètre cube pour les redevances de l'Agence de l'Eau.

Les comparaisons en matière de prix de l'eau doivent s'entourer de précautions, tant le contexte local peut influencer les coûts. Cependant, sur le territoire de Nice Côte d'Azur, nous bénéficions d'une ressource de qualité, exempte de pollutions agricoles par exemple. De plus, l'adduction d'eau du canal de la Vésubie, part importante en volume de nos ressources totales, s'effectue sur les hauteurs de Nice (Super Rimiez), réduisant les besoins énergétiques de pompage.

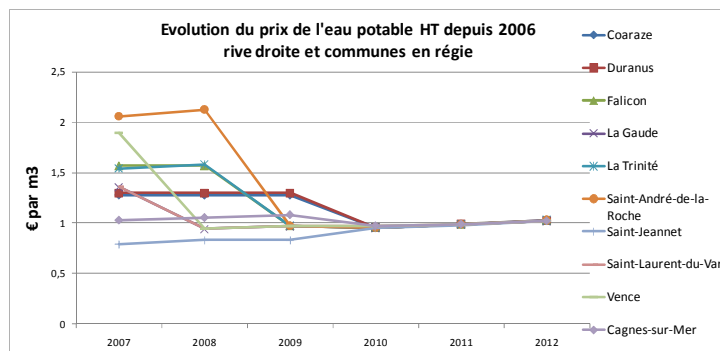
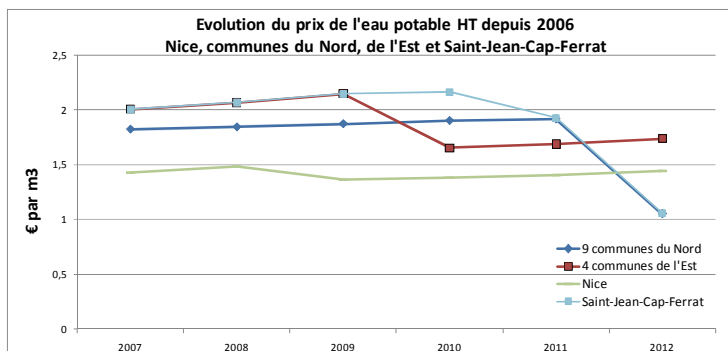
Le Tableau 5 et le Tableau 6 en annexe présentent les valeurs des différentes composantes du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2011 et au 1^{er} janvier 2012, pour une consommation de référence de 120 m³.

Evolution du prix de l'eau potable hors taxes depuis 2004

Nice Côte d'Azur a engagé depuis plusieurs années une démarche d'harmonisation tarifaire. Les graphiques ci-après montrent que cette harmonisation a pu se concrétiser sur les périmètres des communes exploitées en régie et en rive droite du Var. L'évolution a commencé avec le passage en régie de Falicon, La Trinité et Saint-André-de-la-Roche, à l'échéance des 3 contrats de délégation avec Veolia. Pour les abonnés de ces communes, le prix de l'eau a été diminué à partir de 2008 et 2009. En parallèle, Nice Côte d'Azur a harmonisé le service de l'eau en rive droite du Var au 1^{er} janvier 2008, sur les communes de Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var et Vence. Cette harmonisation a permis de diminuer le prix de l'eau pour les abonnés de ces communes.

Plus récemment, au 1^{er} janvier 2012, le prix de l'eau potable a été harmonisé sur les communes d'Aspremont, Castagniers, Colomars, une partie de Falicon, Levens, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var, La Roquette-sur-Var, Tourrette-Levens et Saint-Jean-Cap-Ferrat, avec la mise en œuvre d'un périmètre d'exploitation unique à cette date. Cette harmonisation s'est traduite par une diminution significative du prix de l'eau hors taxes : - 45% pour les abonnés des communes du Nord.

¹⁵ Source : commissariat général au développement durable – Service de l'observation et des statistiques – Décembre 2010.



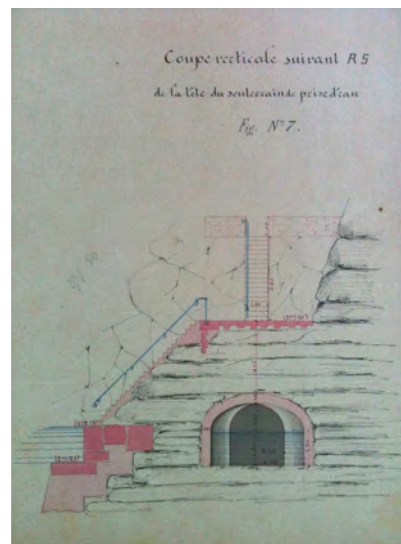
Nota : ces graphiques sont établis sur la base du prix du mètre cube pour la facturation d'une consommation de référence de 120 m³, définie par l'INSEE.

Un patrimoine en héritage, des investissements pour l'avenir

Le service de l'eau dont nous disposons aujourd'hui s'est constitué progressivement depuis la fin du XIX^{ème} siècle, avec l'abandon des puits au profit de réseaux d'alimentation. En rive gauche du Var, la construction du canal de la Vésubie dans les années 1880 témoigne de cette histoire, ayant accompagné le développement de Nice et ses environs à partir du rattachement du Comté de Nice à la France.

Aujourd'hui, le service de l'eau poursuit les investissements d'une part pour maintenir l'état des infrastructures (les travaux dits de « renouvellements »), d'autre part pour améliorer le service et garantir la qualité de la desserte.

Sur le total des investissements du service, la part des renouvellements est prépondérante : en 2011, sur le périmètre Nice Côte d'Azur, **14,32 millions** d'euros HT de travaux ont été effectués, dont **14,14 millions d'euros HT** de travaux de **renouvellement**. Le complément correspond aux travaux de sécurisation effectués sur le canal de la Vésubie (0,18 M€ HT en 2011), dans le cadre de l'avenant 25 au contrat de Nice.



Plan d'exécution de l'ouvrage en tunnel, prise d'eau de la Vésubie, Saint-Jean-la-Rivière, 1880.

Sur les 14,14 millions d'euros HT de travaux de renouvellement, **3,66 millions d'euros HT** ont été réalisés par **Nice Côte d'Azur** (budget annexe de l'eau potable) et **10,48 millions d'euros HT** par les exploitants dans le cadre de leurs obligations contractuelles.

La démarche patrimoniale

Ce sont les mots qui définissent le mieux les actions que mène le service de l'eau de Nice Côte d'Azur. Cette démarche s'inscrit totalement dans le développement durable. Elle commence par le recueil et le traitement de toutes les données sur le réseau rassemblées ensuite sur le système d'informations géographiques de la direction. Elle continue par la mise en œuvre de programmes de travaux qui permettent d'améliorer la valeur de ce patrimoine, en particulier grâce à une politique planifiée de renouvellement des canalisations du réseau.

La production

En 2011, plus de **1 658 000 € HT** ont été investis pour les besoins de renouvellement des installations de production de Nice Côte d'Azur, avec une opération importante ayant porté sur le remplacement de deux filtres à sable de l'usine de Super Rimiez.

Plus classiquement, le renouvellement en production porte sur les équipements électroniques (télégestion des installations), les pompes, les vannes, les débitmètres, les dispositifs anti béliers, les analyseurs.



*Renouvellement d'une pompe
Captage des Pugets -Saint-Laurent-
du-Var*

Le réseau : les canalisations, les branchements, les accessoires

Les travaux de renouvellement sur le réseau font l'objet d'une programmation annuelle, à la fois pour les travaux réalisés par la maîtrise d'ouvrage, et pour ceux confiés aux exploitants dans le cadre de leurs obligations contractuelles. Les renouvellements sur le réseau concernent les canalisations principales, mais aussi les branchements, qui partent de la canalisation principale pour rejoindre la limite de propriété des abonnés, et les accessoires de réseau qui permettent son fonctionnement : vannes, stabilisateurs, réducteurs de pression, purges.



Emboîtement d'une pièce spéciale en fonte verrouillée



Signalisation des réseaux par grillage avertisseur

11,94 millions d'euros HT de travaux de renouvellement ont été réalisés sur le réseau en 2011 correspondant essentiellement au renouvellement des canalisations. Mais les renouvellements des branchements représentent une part importante des travaux sur le réseau : sur le montant total des renouvellements effectués sur le réseau par les délégataires (8,28 M€), 29% correspond au renouvellement des branchements. Les renouvellements de branchements sont fréquemment réalisés à l'occasion d'une opération de renouvellement de la canalisation principale, mais peuvent également correspondre à des renouvellements isolés.

Les renouvellements des branchements en plomb constituent une partie de ces travaux de renouvellement de branchements : 1 121 branchements en plomb ont été renouvelés en 2011. D'après les derniers recensements, il reste plus de 3 450 branchements en plomb à renouveler avant l'échéance réglementaire de fin 2013¹⁶.

| Branchements Plomb | 2010 | 2011 | Nice | Rive droite | 4 communes Est | Carros | 9 communes Nord | St Jean Cap Ferrat |
|-----------------------|------|------|-------|-------------|----------------|--------|-----------------|--------------------|
| Total restant | 4559 | 3455 | 2 882 | 512 | n.r. | 18 | 37 | 6 |
| Supprimés cette année | 831 | 1121 | 962 | 152 | 7 | 0 | 0 | 0 |

¹⁶ Le recensement étant inachevé sur les communes de l'Est et sur les communes de la régie.

Les renouvellements de réseau permettent de contribuer à la réduction des fuites sur le réseau. Les fuites réparées par les exploitants en 2011 se sont réparties ainsi selon les différents périmètres :

| Fuites réparées | 2011 | Nice | Rive droite | 4 communes Est | Carros | 9 communes Nord | St Jean Cap Ferrat | Régie |
|-----------------|-------------|------------|-------------|----------------|-----------|-----------------|--------------------|------------|
| Branchements | 980 | 531 | 190 | 46 | 11 | 98 | 8 | 96 |
| Canalisations | 776 | 166 | 117 | 28 | 14 | 398 | 4 | 49 |
| Autres | 9 | 5 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 |
| Total | 1765 | 702 | 307 | 74 | 25 | 500 | 12 | 145 |

Les compteurs

Le parc de compteurs des 133 428 abonnés de Nice Côte d'Azur est propriété du service d'eau et constitue une immobilisation importante. Leur durée de vie est assez réduite en comparaison avec les autres installations, entre 10 et 12 ans. En conséquence, le renouvellement des compteurs constitue une charge importante pour le service : plus de 530 000 € HT en 2011, pour un peu plus de 5 000 compteurs renouvelés.

L'enjeu en matière d'âge moyen du parc des compteurs est la qualité du comptage, élément important pour la maîtrise d'ouvrage (suivi de la performance du réseau), et pour l'exploitant (recettes du service).

| Synthèse des travaux de renouvellement En Euros HT | | 2011 | | | | | | | | |
|--|--|--------------------------|--------------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|--------------------|------------------|
| | | TOTAL périmètre NCA 2010 | TOTAL périmètre NCA 2011 | Nice | Rive droite | 4 communes Est | Carros | 9 communes Nord | St Jean Cap Ferrat | Régie |
| Investissements maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement* | | 3 619 970 | 3 659 810 | 402 144 | 613 030 | 404 | 202 | 1 614 428 | 0 | 1 029 601 |
| Renouvellement réalisé par les délégataires | Equipements de production (€) | 1 108 727 | 1 658 858 | 957 048 | 293 570 | 132 467 | 94 203 | 181 570 | | |
| | Canalisations, branchements, accessoires de réseau (€) | 7 468 810 | 8 283 648 | 6 357 810 | 1 593 446 | 116 560 | 185 572 | 30 259 | 0 | |
| | Compteurs | 475 306 | 534 484 | 396 194 | 40 488 | 64 745 | 3 777 | 24 366 | 4 914 | |
| TOTAL | | 12 672 814 | 14 136 800 | 8 113 196 | 2 540 535 | 314 177 | 283 754 | 1 850 623 | 4 914 | 1 029 601 |

* Une petite part des travaux listés dans ce bilan correspond à des investissements pour travaux neufs (extensions de réseau, à distinguer des renouvellements). La ventilation de la part d'extensions de réseau est rendue difficile car les opérations d'extensions sont généralement mixées avec du renouvellement partiel.

Les travaux de renouvellement pris en charge par Nice Côte d'Azur ont été stables entre 2010 et 2011. Les renouvellements effectués par les délégataires ont augmenté, notamment sur Nice, pour la production comme pour le réseau, mais aussi en rive droite, pour les opérations de renouvellement de réseau. En rive droite, l'année 2011 a permis de rattraper le retard pris sur les premières années du contrat, en matière de réalisation des engagements de renouvellement par le délégataire.

Financement du service

Les recettes globales du service de l'eau

Les recettes décrites ci-dessous financent la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation, l'Agence de l'Eau et l'Etat via la TVA.

Les recettes du service d'eau proviennent :

- de la facturation des abonnés (abonnement et volumes consommés)
- des échanges d'eau (ventes en gros)
- des produits accessoires (frais d'accès, ouverture/fermeture de branchements)

Les exploitants effectuent également des travaux « exclusifs », correspondant à la réalisation des branchements d'eau potable des particuliers sur la canalisation publique. L'exclusivité est liée aux précautions à respecter par rapport à la potabilité de l'eau distribuée. Les recettes des travaux exclusifs sont généralement présentées de façon distincte des recettes du service d'eau.

| Recettes liées au service de l'eau | | 2010 | 2011 |
|---|---|-------------------|-------------------|
| Perçues par ... | | | |
| Nice Côte d'Azur | Facturation abonnés régie communautaire | 2 462 533 | 2 375 454 |
| | Facturation abonnés services délégués : part maîtrise d'ouvrage | 4 876 345 | 6 362 536 |
| Délégataires | Facturation abonnés services délégués : part exploitant | 47 026 137 | 44 069 959 |
| | Produits accessoires | 1 338 366 | 1 275 920 |
| | Ventes d'eau en gros | 2 043 404 | 2 503 656 |
| Sous-total des recettes liées à la facturation de l'eau (hors travaux exclusifs) | | 57 746 784 | 56 587 525 |
| Agence de l'eau et Etat | Redevances "préservation de la ressource" | 3 868 837 | 3 052 312 |
| | Redevance "lutte contre la pollution" | 7 545 987 | 7 818 867 |
| | TVA | 4 047 368 | 3 681 090 |
| Sous-total payé par les abonnés du service : eau potable, redevances et taxes (hors travaux exclusifs) | | 73 208 976 | 71 139 794 |
| Exploitants | Travaux exclusifs | 1 006 523 | 1 207 837 |

Les produits perçus par Nice Côte d'Azur pour la facturation du service de l'eau potable (8,74 M€ en 2011), proviennent :

- des reversements des produits perçus par les délégataires pour le compte de Nice Côte d'Azur lors de la facturation (6,36 M€) ;
- des produits perçus par la régie lors de la facturation (2,38 M€).

L'évolution de ces recettes entre les exercices 2010 et 2011 doit être interprétée avec prudence. En effet, l'année 2010 a constitué une année charnière, sur Nice, avec le changement passage de la facturation d'avance vers le terme échu, pour Nice, afin de se mettre en conformité avec le règlement de service. Aussi, les recettes de 2010 perçues par l'exploitant ou bien reversées à Nice Côte d'Azur ont été affectées par ce changement de rythme de perception.

**En 2011, sur le territoire de
Nice Côte d'Azur,**

133 428 abonnés

ont consommé

**43,70 millions de mètres cubes
d'eau potable**

Ils ont payé
69,07 millions d'euros
(y compris travaux, mais hors ventes en gros)

ainsi répartis



Prix moyen du mètre cube
d'eau en 2011
(hors ventes d'eau en gros et
recettes liées aux travaux)

1,47 € HT
1,56 € TTC



Nota : dans les précédents rapports annuels de l'eau, la redevance « modernisation des réseaux de collecte » reversée à l'Agence de l'eau était sommée dans le total des redevances présentées ci-dessus. Or il s'agit d'une redevance liée au service de l'assainissement, qui ne doit pas figurer dans les composantes du service de l'eau.

Le budget annexe de l'eau potable

Une partie des recettes globales du service de l'eau présentées ci-dessus est versée au budget annexe de l'eau potable. Ces recettes permettent à Nice Côte d'Azur d'exercer la maîtrise d'ouvrage du service d'eau, et d'exploiter le réseau sur le périmètre des communes en régie.

Les recettes de fonctionnement du service de l'eau sont présentées ci-contre, à partir du compte administratif 2011.

| | 2010 | 2011 |
|--|------------------|------------------|
| Vente d'eau aux abonnés de la régie communautaire | 2 462 533 | 2 375 454 |
| Part communautaire perçue par les délégataires | 4 876 345 | 6 362 536 |
| Frais de contrôle reversés par le délégataire | 325 200 | 334 427 |
| Vente d'eau en gros | 214 231 | 108 026 |
| Travaux exclusifs de la régie | 134 321 | 104 147 |
| Redevances d'occupation des ouvrages (antennes relais téléphonie) | 52 577 | 72 950 |
| Frais de facturation de la régie pour le compte de l'assainissement | 18 181 | 25 672 |
| Frais pour les missions de la régie sur les réseaux d'eau brute et de d'eau source | | 29 684 |
| Pénalités encaissées (exécutions marchés de travaux) | | 25 596 |
| Produits exceptionnels, participations diverses | 9 901 | 50 630 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2011 | 8 093 289 | 9 489 122 |

L'augmentation des recettes de fonctionnement en 2011 est liée à celle des reversements de la part collectivité, la situation 2010 ayant été influencée par le changement du mode de facturation sur Nice (passage de la facturation d'avance à la facturation à terme échu).

Encours de la dette

ANNUITES ET ENCOURS

En 2011, les **annuités de la dette** du service de l'eau¹⁷ se sont élevées à **528 188 €**, dont 496 530 € au titre du capital, 31 658 € au titre des intérêts.

L'encours de la dette au 31 décembre 2011 était de **5 576 803 €**.

D'après le compte administratif 2011 du budget annexe de l'eau, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 9.489.122,46 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 5.603.459,14 €. L'épargne brute, différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, est égale à 3.885.663,32€.

La durée d'extinction de la dette, rapport de l'encours de la dette et l'épargne brute, **est de 1,44 ans**.

Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 demande aux collectivités de qualifier leur service d'eau à l'appui d'indicateurs de performance sur des préoccupations patrimoniales, techniques (en particulier rendement de réseau et indices de pertes) et financières.

Au-delà de la contrainte réglementaire, la démarche permet d'évaluer les différents périmètres d'exploitation du service d'eau de Nice Côte d'Azur. Sur la base de cette analyse, les actions d'amélioration peuvent être engagées.

Consciente des perspectives portées par la possibilité de benchmark et des perspectives d'amélioration du service liées à ces outils d'évaluation, Nice Côte d'Azur s'est engagée dans la démarche d'analyse comparative menée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) depuis l'exercice 2008.

Synthèse des indicateurs

Les valeurs sont présentées par périmètre d'exploitation, puis font l'objet d'une consolidation à l'échelle de Nice Côte d'Azur en fonction des volumes consommés. La valeur 2010 est fournie pour mémoire.

¹⁷ Budget annexe eau potable

| Item | Libellé | Valeur à l'échelle du périmètre NCA | | Valeur 2011 sur chaque périmètre | | | | | | | Commentaires |
|--------|--|-------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|-------------|----------------|--------|-----------------|-----------------------|--------|--|
| | | 2010 | 2011 | Nice | Rive droite | 4 communes Est | Carros | 9 communes Nord | Saint-Jean-Cap-Ferrat | Régie | |
| D101.0 | Estimation du nombre d'habitants desservis | 531 897 | 531 897 | 348 556 | 99 537 | 18 124 | 11 666 | 21 398 | 2 097 | 30 519 | |
| D102.0 | Prix (€) TTC du service de l'eau au m ³ pour 120 m ³ | | | 1,82 | 1,38 | 2,12 | 1,70 | 1,40 | 1,40 | 1,42 | Cet indicateur est la somme de la part eau HT (communautaire et exploitant), et des redevances agence de l'eau "prélèvement" et "lutte contre la pollution" et de la TVA. Valeur janvier 2012. |
| D151.0 | Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés | | 1 jour ouvré | | | | | | | | |
| P101.1 | Conformité microbiologique (eaux distribuées) | 99,3% | 99,2% | 99,5% | 100,0% | 99,1% | 100,0% | 96,1% | 100,0% | 93,4% | Sur le périmètre de la régie, les non conformités microbiologiques ont porté sur la commune d'Utelle, où la chloration ne s'effectue pas en continu. |
| P102.1 | Conformité physico-chimique (eaux distribuées) | 99,9% | 99,8% | 99,8% | 100,0% | 100,0% | 99,2% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | |
| P103.2 | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable | 97 | 80 | | | | | | | | La valeur de cet indice est déterminée par NCA, en lien avec les autorités de contrôle (DDTM). L'évolution de 2010 à 2011 ne correspond pas à une dégradation de l'indicateur, mais à une meilleure fiabilité de la donnée. |
| P104.3 | Rendement du réseau de distribution | 77% | 79% | 81% | 75% | 89% | 75% | 57% | 92% | 75% | |
| P105.3 | Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) | 24,6 m ³ /j/km | 17,7 m³/j/km | 23,2 | 22,3 | 12,2 | 18,2 | 11,1 | 10,2 | 7,2 | |
| P106.3 | Indice linéaire des pertes en réseau (ILP) | 21,6 m ³ /j/km | 16,5 m³/j/km | 21,8 | 20,4 | 10,7 | 17,7 | 10,4 | 8,5 | 7,2 | |
| P107.2 | Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable | 0,83% | 0,74% | 0,71% | 0,89% | 0,17% | 0,23% | 1,49% | 0,81% | 0,50% | Les valeurs du taux moyen de renouvellement sont déterminées par NCA, incluant le renouvellement exploitant et le renouvellement délégué. |
| P108.3 | Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau | 80 | 61 | | | | | | | | La valeur de cet indice est déterminée par NCA, en lien avec les autorités de contrôle (DDTM). L'évolution de 2010 à 2011 ne correspond pas à une dégradation de l'indicateur, mais à une meilleure fiabilité de la donnée. La révision de la déclaration d'utilité publique du prélèvement de Saint-Jean-la-Rivière est en cours, et pèse sur cet indicateur. |
| | Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (en €) | 20 580 | 23 425 | 19 660 | 1 164 | 91 | 234 | 1 117 | 0 | 1 158 | |
| P109.0 | Taux des abandons de créances (en €/m ³) | 0,00049 | 0,00052 | 0,0008 | 0,0001 | 0,0000 | 0,0002 | 0,0001 | 0 | 0,0005 | Nota : les deux indicateurs " montant" et "taux des abandons de créance" portent uniquement sur les abandons de créance à caractère social. |
| P151.1 | Interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés) | 5,8 | 4,0 | 3,0 | 4,9 | 2,5 | 7,9 | 17,7 | 2,2 | 3,9 | |
| P152.1 | Respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100,00% | 100% | 92,6% | |
| P153.3 | Durée d'extinction de la dette de la collectivité | 2,03 ans | 1,44 ans | | | | | | | | |
| P154.1 | Impayés sur les factures d'eau de l'année précédente | 0,51% | 0,44% | 0,60% | 0,14% | 0,13% | 0,11% | 0,42% | 0,21% | n.r. | Le suivi des impayés sur le périmètre de la régie est difficile, ceux-ci étant transmis au trésorier, sans retour formalisé sur le devenir de ces impayés. |
| P155.1 | Taux de réclamation | 0,40% | 0,63% | 0,32% | 0,30% | 0,55% | 0,26% | 4,79% | 0,28% | 0,17% | |

Quelques éléments d'analyse

INDICATEURS RELATIFS A LA MAITRISE D'OUVRAGE

Rendement de réseau et indices linéaires de pertes Comme indiqué page 21, les indicateurs d'évaluation des réseaux de distribution d'eau montrent que des efforts doivent être poursuivis, notamment dans les zones urbaines comme Nice, Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer et Carros, pour réduire les niveaux de pertes des réseaux. Ces efforts se traduisent par une meilleure connaissance des secteurs de fuites (sectorisation), l'amélioration de la recherche de fuites et des réparations par l'exploitant, ainsi que la poursuite du renouvellement des canalisations organisé par la maîtrise d'ouvrage.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable Il s'agit du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable, moyenné et lissé sur les 5 dernières années. Avec une valeur de 0,75%, Nice Côte d'Azur présente un taux légèrement supérieur à la moyenne des collectivités urbaines¹⁸. Notons que ce taux est très variable selon les périmètres du service d'eau : l'effort est conséquent sur les communes du Nord où le taux atteint 1,49%.

| Périmètres | Taux moyen de renouvellements annuels par périmètre (non glissant) | | | | | Taux moyen de renouvellement glissant sur 5 ans |
|-------------------------|--|--------------|------------------------------------|--|--------------|---|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | |
| Cagnes-sur-Mer | 0,24% | 0,92% | 0,91% | <i>dans Rive droite à partir de 2010</i> | | |
| Carros | | | 0,00% | 1,14% | 0,00% | 0,23% |
| Saint-Jean-Cap-Ferrat | 0,29% | 0,00% | 1,89% | 1,87% | 0,00% | 0,81% |
| 4 communes Est | 0,07% | 0,00% | 0,25% | 0,43% | 0,11% | 0,17% |
| 9 communes Nord | 1,49% | 2,67% | 1,06% | 2,14% | 0,76% | 1,49% |
| La Trinité | 1,18% | 0,22% | <i>dans Régie à partir de 2009</i> | | | |
| Nice | 0,78% | 0,39% | 0,67% | 0,53% | 1,13% | 0,71% |
| Régie | 0,83% | 0,05% | 0,40% | 1,11% | 0,64% | 0,50% |
| Rive droite | 1,32% | 0,65% | 1,31% | 0,79% | 0,85% | 0,89% |
| Saint-André-de-la-Roche | 0,00% | 0,87% | <i>dans Régie à partir de 2009</i> | | | |
| TOTAL | 0,82% | 0,71% | 0,73% | 0,88% | 0,80% | 0,75% |

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale Cet indice évalue la connaissance du patrimoine enterré du service et sa gestion, à savoir linéaire et positionnement des canalisations, mais aussi âge et matériau de chaque tronçon, localisation des vannes, des branchements, identification des interventions (réparations...), programmation pluriannuelle des travaux. Avec une valeur de 80, la connaissance patrimoniale du service est de bon niveau¹⁹. Cette position reflète l'investissement de notre collectivité en la matière depuis plusieurs années.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Cet indice évalue l'existence d'arrêtés préfectoraux de protection des différentes ressources. A l'échelle de Nice Côte d'Azur, la valeur de l'indice est influencée par la procédure en cours de révision de la déclaration d'utilité publique du prélèvement d'eau au niveau de la prise d'eau de la Vésubie.

Durée d'extinction de la dette de la collectivité Avec une valeur de 1,44 an, le service de l'eau de Nice Côte d'Azur présente une bonne santé financière.

¹⁸ En référence avec les 46 collectivités participant à la démarche d'analyse comparative menée par la FNCCR.

¹⁹ Analyse comparative FNCCR.

INDICATEURS RELATIFS A L'EXPLOITATION

| | |
|---|---|
| <i>Qualité de l'eau distribuée</i> | Les taux de conformités des paramètres microbiologiques et physico chimiques sont respectivement de 99,2% et 99,8%, confirmant que l'eau distribuée est de bonne qualité. On note une variabilité de l'indicateur selon les périmètres du service, la régie ayant connu des non conformités microbiologiques à Utelle, commune tout récemment intégrée dans nos bilans annuels. |
| <i>Taux d'occurrence des interventions de service non programmées</i> | Cet indicateur mesure la fréquence des coupures d'eau, lorsqu'elles s'effectuent sans avis. Ce type de coupure intervient généralement suite à une casse sur le réseau. Avec une valeur de 4,0 coupures pour 1000 abonnés, Nice Côte d'Azur est au-dessus de la moyenne des collectivités participant à la démarche d'analyse comparative de la FNCCR (moyenne à 2,7 en 2010). Cette position est à corrélérer avec le niveau de pertes sur le réseau, significatif à l'échelle du territoire, les fuites de réseau se transformant ponctuellement en casses. Cet indicateur est très variable selon les périmètres de Nice Côte d'Azur. Il est particulièrement élevé sur les communes du Nord (17,7) et à Carros (7,9). |
| <i>Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements</i> | Sur l'ensemble du territoire, le service de l'eau s'engage à remettre en service un branchement existant en moins de 24 heures. Cet engagement est respecté à 100%. Rappelons que pour l'ouverture d'un nouveau branchement nécessitant la réalisation de travaux, le délai d'ouverture est plus long. |
| <i>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</i> | Ce taux est de 0,44% en 2011. Il varie entre 0,11% à Carros et 0,60% à Nice. Sur les communes en régie, le suivi du devenir des impayés est difficile, ceux-ci étant transmis au trésorier, sans retour systématique d'information quant au recouvrement. Nice Côte d'Azur présente globalement un bon niveau de recouvrement des factures d'eau, en comparaison avec d'autres collectivités (moyenne à 0,8% pour les collectivités urbaines). |
| <i>Taux de réclamation</i> | Le taux est de 0,63 % en 2011, en hausse par rapport à 2010. Il est très variable selon les périmètres. La comparaison avec d'autres collectivités n'est pas pertinente car les modalités d'enregistrement des réclamations sont très variables. De plus l'indicateur n'est pas censé intégrer les réclamations en matière de prix, ce qui suppose de qualifier l'objet de chaque réclamation ²⁰ . |

²⁰ Sur Nice Côte d'Azur, le recensement des réclamations est effectué à partir de l'ensemble des courriers de réclamation reçus par les abonnés.

Annexes

- Les **caractéristiques techniques** du service : abonnés, population et linéaire de réseau
- Bilan 2007-2011 des **volumes produits** sur les différentes unités de Nice Côte d'Azur
- Les **volumes consommés** et les volumes comptabilisés par commune de 2009 à 2011
- **Historique des délibérations** relatives à la **tarification** du service de l'eau
- La **tarification au 1^{er} janvier 2011 et au 1^{er} janvier 2012**
- Notice d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

ABONNES, POPULATION, LINEAIRE DE RESEAU

| Communes | Abonnés desservis 2011 | Population totale au 01/01/2011 (INSEE) | Linéaire de réseau (km) |
|-------------------------|------------------------|---|-------------------------|
| ASPREMONT | 965 | 2 165 | 34 |
| BEAULIEU-SUR-MER | 1 549 | 3 763 | 26 |
| CAGNES-SUR-MER | 11 720 | 49 548 | 181 |
| CAP D'AIL | 1 956 | 5 061 | 37 |
| CARROS | 3 431 | 11 666 | 87 |
| CASTAGNIERS | 682 | 1 535 | 33 |
| COARAZE | 519 | 739 | 18 |
| COLOMARS | 1 290 | 3 263 | 31 |
| DURANUS | 89 | 171 | 9 |
| EZE | 1 857 | 2 993 | 67 |
| FALICON* | 923 | 1 956 | 18 |
| LA GAUDE | 3 048 | 6 848 | 73 |
| LANTOSQUE | 930 | 1 277 | 41 |
| LA TRINITE | 2 651 | 10 726 | 54 |
| LA ROQUETTE SUR VAR | 459 | 951 | 14 |
| LEVENS | 2 330 | 4 677 | 65 |
| NICE | 73 602 | 348 556 | 843 |
| SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE | 1 263 | 4 889 | 29 |
| SAINT-BLAISE | 391 | 951 | 19 |
| SAINT-JEAN-CAP-FERRAT | 1 815 | 2 097 | 35 |
| SAINT-JEANNET | 2 850 | 3 723 | 54 |
| SAINT-LAURENT-DU-VAR | 6 008 | 30 591 | 82 |
| SAINT-MARTIN-DU-VAR | 866 | 2 564 | 19 |
| TOURRETTE-LEVENS | 1 996 | 4 779 | 54 |
| UTELLE | 691 | 703 | 29 |
| VENCE | 6 335 | 19 398 | 128 |
| VILLEFRANCHE-SUR-MER | 3 212 | 6 307 | 62 |
| TOTAL | 133 428 | 531 897 | 2 143 |

Tableau 1 : détail par commune du nombre d'abonnés, de la population totale (INSEE), et du linéaire de réseau (hors branchement).

**Sur Falicon, 681 abonnés sont desservis par la régie, et 242 abonnés font partie du périmètre des « communes du Nord », en délégation, le découpage étant lié aux caractéristiques hydrauliques de la desserte.*

VOLUMES PRODUITS

| Localisation | Nom de l'installation de production | Communes alimentées sur NCA | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|-----------------------------------|--|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Nice - Rimiez | Usine Super Rimiez | Nice, Saint-André-de-la-Roche, La Trinité | 27 813 100 | 30 696 462 | 30 239 919 | 26 564 460 | 31 475 100 |
| Nice - Var | Usine Jean Moreno | Nice | 15 368 785 | 9 794 937 | 8 090 487 | 8 307 658 | 3 638 745 |
| Col de Villefranche-sur-Mer | Usine Jean Favre Estimation pour Nice Côte d'Azur | Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Villefranche-sur-Mer | 4 231 528 | 5 456 000 | 4 974 040 | 5 569 216 | 5 283 920 |
| Cagnes-sur-Mer | Usine des Tines | Cagnes-sur-Mer | 5 313 321 | 5 313 661 | 5 233 754 | 4 802 750 | 4 726 156 |
| Saint-Laurent-du-Var | Usine des Pugets | Saint-Laurent-du-Var | 4 519 598 | 3 761 096 | 3 726 618 | 2 857 516 | 2 696 715 |
| Carros | Usine de Carros | Carros | 1 376 503 | 827 761 | 597 569 | 225 800 | 378 608 |
| Levens | Usine Polonia Estimation pour Nice Côte d'Azur | Aspremont, Castagniers, Colomars, Falicon, Levens, La Roquette-sur-Var, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var, Tourrette-Levens | 1 045 512 | 910 214 | 923 598 | 864 900 | 853 022 |
| Castagniers | Usine Joseph Raybaud Estimation pour Nice Côte d'Azur | | 1 257 128 | 1 258 616 | 1 228 902 | 1 156 066 | 1 255 301 |
| Levens | Site de Plan du Var | | 267 064 | 252 679 | 288 230 | 242 324 | 242 418 |
| Coaraze | Usine Plan de Linea | Coaraze | 43 845 | 16 330 | 3 753 | 2 519 | 5 014 |
| Utelle | Vésubie | Utelle | | | | | 62 227 |
| Vence | Source du Riou | Vence | 2 735 910 | 2 823 226 | 2 344 323 | 2 404 802 | 2 306 734 |
| Saint-Jeannet | Sources de Saint-Jeannet | Saint-Jeannet | 797 441 | 984 217 | 1 002 234 | 932 421 | 753 853 |
| La Gaude | Source de la Gaude | La Gaude | 436 394 | 395 287 | 436 348 | 386 000 | 399 450 |
| Coaraze | Sources de Coaraze | Coaraze | 27 006 | 50 171 | 112 398 | 76 704 | 75 096 |
| Duranus | Sources de Duranus | Duranus | 23 742 | 23 742 | 23 011 | 17 919 | 19 152 |
| Lantosque | Sources de Lantosque | Lantosque | | | | | 283 481 |
| Utelle | Sources d'Utelle | Utelle | | | | | 124 493 |
| TOTAL des volumes produits | | | 65 256 877 | 62 564 399 | 59 225 184 | 54 411 055 | 54 579 485 |

Tableau 2 : bilan 2007-2011 des volumes produits sur les différentes unités de Nice Côte d'Azur

Nota important : dans le bilan ci-dessus, 3 unités produisent de l'eau à la fois pour Nice Côte d'Azur et pour des services périphériques. Il s'agit de l'usine Jean Favre au col de Villefranche, l'usine de Polonia à Levens, et l'usine Joseph Raybaud à Castagniers. Les volumes produits pour les seuls besoins de Nice Côte d'Azur correspondent à des valeurs calculées au pro rata des volumes consommés par les abonnés de chaque périmètre.

Pour permettre une analyse de l'évolution des productions, sans le biais des estimations, le tableau ci-dessous présente le total des productions de ces trois usines, intégrant donc des volumes livrés aux services périphériques :

| Total des volumes produits sur les 3 usines permettant de fournir de l'eau aux services périphériques | | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Nice (Col de Villefranche) | Usine Jean Favre (total) | 13 317 412 | 12 427 212 | 11 493 425 | 10 370 979 | 11 118 963 |
| Levens | Usine Polonia (total) | 1 579 863 | 1 389 429 | 1 352 182 | 1 262 575 | 1 244 867 |
| Castagniers | Usine Joseph Raybaud (total) | 1 899 633 | 1 921 260 | 1 875 902 | 1 687 442 | 1 831 938 |

VOLUMES CONSOMMES ET COMPTABILISES EN METRES CUBES

| Périmètre | Communes | Volumes consommés total en mètres cubes (hors ventes en gros) | | Volumes comptabilisés sur 365 jours | |
|--------------------|-------------------------|--|-------------------|-------------------------------------|-------------------|
| | | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 |
| Nice | NICE | 27 622 255 | 26 208 913 | 26 275 124 | 26 372 993 |
| Rive droite | CAGNES-SUR-MER | 6 964 979 | 7 851 887 | 6 755 474 | 7 620 713 |
| | SAINT-LAURENT-DU-VAR | | | | |
| | VENCE | | | | |
| 4 communes Est | BEAULIEU-SUR-MER | 646 233 | 590 961 | 579 252 | 620 457 |
| | CAP D'AIL | 729 026 | 711 664 | 642 887 | 722 574 |
| | EZE | 711 782 | 638 440 | 634 881 | 626 953 |
| | VILLEFRANCHE-SUR-MER | 1 093 011 | 1 096 205 | 986 107 | 1 097 270 |
| Carros | CARROS | 877 976 | 999 599 | 776 073 | 870 913 |
| St Jean Cap Ferrat | SAINT-JEAN-CAP-FERRAT | 1 338 369 | 1 307 946 | 1 235 733 | 1 330 087 |
| 9 communes Nord | ASPREMONT | 171 506 | 261 665 | 162 075 | 170 054 |
| | CASTAGNIERS | 113 217 | 198 086 | 108 146 | 130 107 |
| | COLOMARS | 206 721 | 349 425 | 200 144 | 230 637 |
| | LA ROQUETTE SUR VAR | 71 897 | 50 510 | 64 987 | 40 791 |
| | LEVENS | 258 365 | 469 251 | 252 207 | 295 098 |
| | SAINT-BLAISE | 51 417 | 88 207 | 50 585 | 58 805 |
| | SAINT-MARTIN-DU-VAR | 134 595 | 205 572 | 127 401 | 133 640 |
| | TOURRETTE-LEVENS | 256 448 | 433 369 | 245 200 | 269 206 |
| Régie | FALICON | 171 647 | 157 263 | 171 647 | 157 263 |
| | UTELLE | | | | |
| | SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE | 291 319 | 297 966 | 291 319 | 297 966 |
| | SAINT-JEANNET | 448 272 | 457 728 | 448 272 | 457 728 |
| | COARAZE | 39 665 | 44 165 | 39 665 | 44 165 |
| | DURANUS | 6 602 | 6 504 | 6 602 | 6 504 |
| | LA GAUDE | 702 323 | 721 676 | 702 323 | 721 676 |
| | LANTOSQUE | | | | |
| | LA TRINITE | 585 639 | 556 740 | 585 639 | 556 740 |
| TOTAL | | 43 493 264 | 43 703 742 | 41 341 743 | 42 832 339 |

Tableau 3 : les volumes consommés et comptabilisés par commune en 2010 et 2011

Nota :

Sur Utelle et Lantosque, les consommations ne sont pas connues, l'essentiel des abonnés n'étant pas équipé de compteur.

HISTORIQUE DES DELIBERATIONS EN MATIERE DE TARIFICATION DE L'EAU ET AUTRES PRESTATIONS FACTUREES AUX ABONNES

| N° | Séance | Titre |
|--------------------|------------|--|
| 7.9 | 03/06/2002 | Reprise par la Communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur de la tarification de l'eau du SIEVI |
| 7.9 | 01/07/2002 | Reconduction générale des tarifs de l'eau et de l'assainissement sur le périmètre de la Communauté d'agglomération Nice côte d'Azur |
| 2.7 | 24/02/2003 | Tarifs 2003 - Services publics eau et assainissement |
| 7.6 | 05/04/2004 | Tarifs 2004 – Services publics de l'eau et de l'assainissement |
| 7.5 | 13/11/2006 | Commune de Falicon – Tarification du service de l'eau au 1 ^{er} janvier 2007 sur le périmètre repris en exploitation par la régie communautaire |
| 7.3 | 07/02/2007 | Commune de Falicon – Complément sur la tarification du service de l'eau au 1 ^{er} janvier 2007 sur le périmètre repris en exploitation par la régie communautaire |
| 7.7 | 09/07/2007 | Communes de La Gaude et de Saint-Jeannet – Harmonisation des tarifs pour le service de l'eau exploité par la régie communautaire |
| 7.3 | 17/12/2007 | Tarification de l'eau potable pour les usagers agricoles communautaires |
| 7.4 | 17/12/2007 | Part communautaire pour le service de l'eau potable sur les communes de Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var et Vence à partir du 1 ^{er} janvier 2008 |
| 7.5 | 17/12/2007 | Communes de La Gaude et de Saint-Jeannet – Tarification du service de l'eau pour les abonnés repris en gestion directe par la régie communautaire à compter du 1 ^{er} janvier 2008 |
| 13.2 | 24/09/2008 | Travaux et prestations aux particuliers dans le cadre de la gestion directe du service de l'eau – Tarifs |
| 2.10 | 12/12/2008 | Tarification de l'eau à compter du 1 ^{er} janvier 2009 pour les abonnés de la régie communautaire pour les communes de Falicon, La Trinité, Saint-André-de-la-Roche, La Gaude et Saint-Jeannet |
| 2.11 | 12/12/2008 | Service public de l'eau potable - Parts communautaires des tarifs à partir du 1 ^{er} janvier 2009 |
| 13.3 | 18/12/2009 | Tarification de l'eau, à compter du 1 ^{er} janvier 2010, pour les abonnés de la régie communautaire sur Coaraze, Duranus, Falicon, La Gaude, La Trinite, Saint-André-de-la-Roche et Saint-Jeannet |
| 13.4 | 18/12/2009 | Service public de l'eau potable – Parts communautaires des tarifs à partir du 1 ^{er} janvier 2010 |
| 13.8 | 23/12/2010 | Service public de l'eau et de l'assainissement – Tarif 2011 |
| 13.2 et 13.3 | 19/12/2011 | Service public de l'assainissement – Tarifs 2012 Service public de l'eau – Tarifs 2012 |

Tableau 4 : historique des délibérations de Nice Côte d'Azur relatives à la tarification

TARIFICATION 2011

Prix du mètre cube d'eau pour une consommation de 120m³/an au 1^{er} janvier 2011

| Communes | EAU POTABLE | | | | | | | | ASSAINISSEMENT | | | | | PRIX TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT (€/m ³) | |
|-------------------------|------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|---------------------------|----------|--|--|-------------------------------------|--------------------------------------|---|--|----------|
| | PART COMMUNAUTAIRE | | PART EXPLOITANT | | Total HORS TAXES (€/m ³) | REDEVANCES AGENCE DE L'EAU | | TVA 5,5% | Total TTC (€/m ³) Indicateur D102 | Part Communautaire (€/m ³) | Part Exploitant (€/m ³) | Total HORS TAXES (€/m ³) | R. AGENCE Modernisation réseaux de collecte (€/m ³) | | TVA 5,5% |
| | Part fixe annuelle (€) | Part variable (€/m ³) | Part fixe annuelle (€) | Part variable (€/m ³) | | Pré-variation de la ressource | Lutte contre la pollution | | | | | | | | |
| Duranus | | | | | | | 0,17 | 0,07 | 1,31 | | | | | 0,08 | 2,77 |
| La Gaude | | | | | | | | | | | | | | | |
| Saint-Jeannet | | | | | | | | | | 1,38 | 0 | 1,38 | | | |
| La Trinité | 29,11 | 0,7432 | | | 0,99 | | | | | | | | | 0,08 | 2,97 |
| Saint-André-de-la-Roche | | | 0 | 0 | | 0,0886 | | | 1,36 | | | | 0,15 | | |
| Falicon 73% abonnés | | | | | | | 0,21 | 0,07 | | | | | | 0,09 | 3,04 |
| Coaraze | | | | | | | | | | 1,45 | 0 | 1,45 | | 0,08 | 2,94 |
| Lantosque | 0,00 | 0,7800 | | | 0,78 | | 0,19 | 0,06 | 1,12 | 1,38 | 0 | 1,38 | 0,13 | 0,08 | 2,71 |
| Utelle | 96,00 | 0,2833 | | | 1,08 | | 0,168 | 0,07 | 1,41 | 1,38 | 0 | 1,38 | 0,12 | 0,08 | 3,00 |
| Cagnes-sur-Mer | | | | | | | | | | 1,35 | 0 | 1,35 | | 0,08 | 2,92 |
| Saint-Laurent-du-Var | 0 | 0,1691 | 29,26 | 0,5771 | 0,99 | 0,0702 | 0,21 | 0,07 | 1,34 | | | | 0,15 | | |
| Vence | | | | | | | | | | 1,38 | 0 | 1,38 | | 0,08 | 2,95 |
| Carros | 17,00 | 0,2117 | 45,18 | 0,5716 | 1,30 | 0,0699 | 0,21 | 0,09 | 1,67 | 1,38 | 0 | 1,38 | 0,15 | 0,08 | 3,28 |
| Nice | 0 | 0,0930 | 42,26 | 0,9572 | 1,40 | 0,0851 | 0,21 | 0,09 | 1,79 | 1,38 | 0 | 1,38 | 0,15 | 0,08 | 3,40 |
| Beaulieu-sur-Mer | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cap d'Ail | 0 | 0,2240 | 51,64 | 1,0310 | 1,69 | 0,0635 | 0,21 | 0,11 | 2,07 | 1,22 | 0,23 | 1,45 | 0,15 | 0,09 | 3,76 |
| Eze | | | | | | | | | | | | | | | |
| Villefranche-sur-Mer | | | | | | | | | | | | | | | |
| Castagniers | | | | | | | | | | | | | | | |
| Saint-Martin-du-Var | | | | | | | | | | 1,35 | 0 | 1,35 | | 0,08 | 3,89 |
| La Roquette-sur-Var | | | | | | | | | | | | | | | |
| Aspremont | | | | | | | | | | | | | | | |
| Colomars | 15,24 | 0,6851 | 64,48 | 0,5667 | 1,92 | 0,0597 | 0,21 | 0,12 | 2,31 | | | | 0,15 | | |
| Levens | | | | | | | | | | | | | | | |
| Saint-Blaise | | | | | | | | | | 1,45 | 0 | 1,45 | | 0,09 | 3,99 |
| Tourrette-Levens | | | | | | | | | | | | | | | |
| Falicon 27% abonnés | | | | | | | | | | | | | | | |
| Saint-Jean-Cap-Ferrat | 0 | 1,0900 | 28,74 | 0,5909 | 1,92 | 0,0503 | 0,21 | 0,12 | 2,30 | 1,22 | 0,23 | 1,45 | 0,15 | 0,09 | 3,99 |

Tableau 5 : prix de l'eau au 1^{er} janvier 2011 pour une facturation de 120 m³

TARIFICATION 2012

Prix du mètre cube d'eau pour une consommation de 120m³/an au 1^{er} janvier 2012

| Communes | EAU POTABLE | | | | | | | | ASSAINISSEMENT | | | | | PRIX TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT (€/m ³) |
|-------------------------|------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------|--|-------------------------------------|--------------------------------------|---|--------|--|
| | PART COMMUNAUTAIRE | | PART EXPLOITANT | | Total HORS TAXES (€/m ³) | REDEVANCES AGENCE DE L'EAU | | TVA 5,5% | Part Communautaire (€/m ³) | Part Exploitant (€/m ³) | Total HORS TAXES (€/m ³) | R. AGENCE Modernisation réseaux de collecte (€/m ³) | TVA 7% | |
| | Part fixe annuelle (€) | Part variable (€/m ³) | Part fixe annuelle (€) | Part variable (€/m ³) | | Préservation de la ressource | Lutte contre la pollution | | | | | | | |
| Duranus | | | | | | | | | | | | 0,00 | 0,11 | 3,02 |
| La Gaude | | | | | | | | | | | | | | |
| Saint-Jeannet | | | | | | | | | | | | | | |
| La Trinité | 30,09 | 0,7743 | | | 1,03 | | | 0,07 | 1,50 | 0 | 1,50 | | 0,12 | 3,18 |
| Saint-André-de-la-Roche | | | 0 | 0 | | 0,0985 | 0,22 | | | | | 0,15 | | |
| Falicon 73% abonnés | | | | | | | | | 1,54 | 0 | 1,54 | | 0,12 | 3,23 |
| Coaraze | | | | | | | | | | | | | | 3,18 |
| Lantosque | 0,00 | 0,7800 | | | 0,78 | | | 0,06 | 1,50 | 0 | 1,50 | | 0,12 | 2,92 |
| Utelle | 96,00 | 0,2833 | | | 1,08 | | | 0,08 | | | | | | 3,24 |
| Cagnes-sur-Mer | | | | | | | | | | | | | | |
| Saint-Laurent-du-Var | 0 | 0,1691 | 30,37 | 0,5989 | 1,02 | 0,0702 | 0,22 | 0,07 | | | | | | 3,15 |
| Vence | | | | | | | | | 1,50 | 0 | 1,50 | 0,15 | 0,12 | |
| Carros | 17,00 | 0,2117 | 46,26 | 0,5853 | 1,32 | 0,0699 | 0,22 | 0,09 | | | | | | 3,47 |
| Nice | 0 | 0,0930 | 43,56 | 0,9868 | 1,44 | 0,0617 | 0,22 | 0,09 | | | | | | 3,58 |
| Beaulieu-sur-Mer | | | | | | | | | | | | | | |
| Cap d'Ail | | | | | | | | | | | | | | |
| Eze | 0 | 0,2240 | 53,38 | 1,0659 | 1,73 | 0,0503 | 0,22 | 0,11 | 1,32 | 0,24 | 1,56 | 0,15 | 0,12 | 3,95 |
| Villefranche-sur-Mer | | | | | | | | | | | | | | |
| Castagniers | | | | | | | | | | | | | | |
| Saint-Martin-du-Var | | | | | | | | | 1,50 | 0 | 1,50 | | 0,12 | 3,16 |
| La Roquette-sur-Var | | | | | | | | | | | | | | |
| Aspremont | | | | | | | | | | | | | | |
| Colomars | | | | | | | | | | | | | | |
| Levens | 0,00 | 0,1753 | 30,34 | 0,6239 | 1,05 | 0,0503 | 0,22 | 0,07 | | | | 0,15 | | |
| Saint-Blaise | | | | | | | | | 1,54 | 0 | 1,54 | | 0,12 | 3,20 |
| Tourrette-Levens | | | | | | | | | | | | | | |
| Falicon 27% abonnés | | | | | | | | | | | | | | |
| Saint-Jean-Cap-Ferrat | | | | | | | | | 1,32 | 0,24 | 1,56 | | 0,12 | 3,23 |

Tableau 6 : prix de l'eau au 1^{er} janvier 2012 pour une facturation de 120 m³



Redevances et aides de l'Agence de l'eau : *qui paie, qui est aidé ?*

> QUI EST L'AGENCE DE L'EAU ?

L'Agence de l'eau est un établissement public qui perçoit des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès de tous les usagers de l'eau, ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...

L'argent ainsi collecté est redistribué aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... pour financer des actions de préservation des milieux aquatiques : construction de stations d'épuration, protection de captages d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques...

L'agence met à disposition de tous des informations sur l'état et les usages de l'eau et des milieux aquatiques.

> LES REDEVANCES : FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE L'EAU

Tous ceux qui utilisent de l'eau, et en altèrent la qualité et la disponibilité, paient des redevances à l'Agence de l'eau.

Les **ménages et tous les abonnés** aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires) paient leurs redevances via la **facture d'eau**. Tous les habitants s'acquittent de la **redevance pour pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau mais aussi en fonction des performances du système d'assainissement en place (collectif ou individuel). Le service de l'eau collecte ces redevances et les reverse à l'Agence de l'eau.



Les services d'eau paient une redevance de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau.

Les autres usagers (industriels, artisans, agriculteurs, pêcheurs...) paient également des redevances directement à l'Agence de l'eau.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le **comité d'administration de l'Agence où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux sont augmentés dans les zones de fragilité des ressources en eau. Les redevances sont encadrées par la loi, font l'objet de contrôles et leur paiement est obligatoire.



422,5 M € DE REDEVANCES PERÇUES PAR L'AGENCE DE L'EAU EN 2011

Pour les ménages, les redevances représentent 13,3 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 30 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,30 € pour les redevances.

origine des redevances

7,1 %

payés par les industriels et les activités économiques
comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau



17 %
payés par les collectivités (et répercutés sur le prix de l'eau)
comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau



71,5 %
payés par les ménages et assimilés (répercutés sur le prix de l'eau)
comme redevance de pollution domestique



0,6 %

payés par les pêcheurs et propriétaires d'ouvrages de stockage et d'obstacles sur les cours d'eau
comme redevance pour la protection du milieu aquatique



0,6 %

payés par les irrigants et les éleveurs
comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau



3,2 %

payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercuté sur le prix des produits
comme redevance de pollution diffuse



UNE REDISTRIBUTION AU PROFIT PREMIER DES COLLECTIVITÉS

Plus de 85 % du produit des redevances est redistribué sous forme d'aides. Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

interventions / aides

Solidarité envers les communes rurales :

L'Agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Ces aides représentent 8 % des aides versées aux collectivités.

11,3 %

aux collectivités
pour la restauration et la protection des milieux aquatiques :
zones humides et renaturation, continuité écologique des cours d'eau



55 %

aux collectivités (bénéficiant au prix de l'eau)
pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



7 %

aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires...
pour l'animation des politiques de l'eau :
études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information



15,6 %

aux collectivités (bénéficiant au prix de l'eau)
pour la restauration et la protection de la ressource en eau potable :
protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource



7,4 %

aux acteurs économiques non agricoles
pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets



3,1 %

aux exploitants agricoles
pour des actions de dépollution dans l'agriculture



0,6 %

à la solidarité internationale :
accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies





Exemples d'actions aidées par l'Agence de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

Pour dépolluer les eaux

- 28 stations d'épuration de plus de 2 000 équivalents habitants (EH) aidées en 2011 pour leur mise aux normes européennes, dont 3 en Corse. Des plus importantes, Bastia (79 000 EH), aux plus petites, Mollans-sur-Ouvèze (2 300 EH).
- 21 opérations sur des secteurs sensibles à la pollution (zones de baignade, de conchyliculture), avec la plus petite station d'épuration urbaine de la Combe (80 EH).

Pour préserver les ressources en eau potable

- 67 captages prioritaires Grenelle en cours de protection et 117 ayant une zone de protection délimitée.
- 3 500 ha supplémentaires de surface agricole utile concernés par des mesures agro-environnementales.

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 206 contrats « zéro phyto » passés en 2011, dont 184 avec les communes.
- 40 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 3 848 kms de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus en 2011.
- 51 ouvrages rendus franchissables par les poissons en 2011, soit 182 ouvrages sur lesquels la continuité écologique est restaurée depuis 5 ans.
- 1 248 ha de zones humides concernés par une aide, soit 20 648 ha préservés en 5 ans.

Pour le partage de la ressource et les économies d'eau sur les territoires en déficit

Au total, 65 plans de gestion de la ressource en cours d'élaboration, dont 3 terminés en 2011, et 35 programmes de réduction des prélèvements directs en cours qui ont permis d'économiser plus de 18 M de m³ d'eau en 2011.

Pour la gestion solidaire des eaux

60 opérations engagées par les maîtres d'ouvrages du bassin pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.



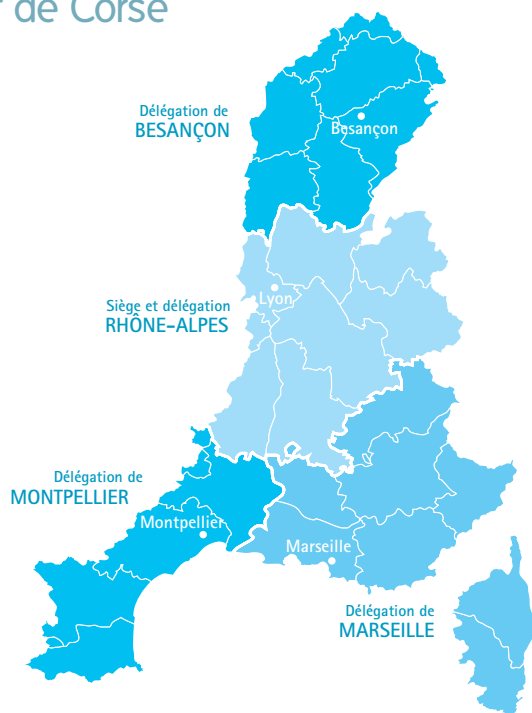
La France métropolitaine est découpée en 7 bassins hydrographiques sur lesquels interviennent les agences de l'eau.

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau pour 2015, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale possible de leurs interventions (aides et redevances) :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs de l'eau et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) intégrant les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Les six agences de l'eau disposent d'un statut d'établissement public et relèvent de la sphère du ministère de l'Écologie. Elles comptent 1 800 collaborateurs. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient sur deux bassins, Rhône-Méditerranée et Corse.

Les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse



Bassin Rhône-Méditerranée

- 14 millions d'habitants
- 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LE BASSIN

- lutter contre la pollution toxique et les pollutions diffuses
- améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- restaurer les milieux aquatiques dégradés

Le bassin Rhône-Méditerranée couvre principalement 5 régions (23 départements). Il compte également quelques communes situées dans 6 autres départements (Ariège, Aveyron, Loire, Lozère, Haute-Marne, Vosges).



Bassin de Corse

- 300 000 habitants permanents (la plus faible densité de population de la France métropolitaine)
- 4 millions de touristes chaque année
- 80 % d'emplois tertiaires ; industrie et agriculture peu développées
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LE BASSIN

- mettre aux normes les stations d'épuration
- sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- améliorer la gestion quantitative de la ressource



Agence de l'eau
Rhône-Méditerranée et Corse
2-4, allée de Lodz
69363 Lyon cedex 07
Téléphone : 04 72 71 26 00

Pour en savoir plus : www.eaurmc.fr



www.lesagencesdeleau.fr